Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2025.022 Marmande le 4 juillet 2025

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 24 juin 2025 s'est réuni le lundi 30 juin 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de ROQUES Loréline à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

- - - - - - - - - -

Charles Cillières est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire dispose de plusieurs pouvoirs de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de ROQUES Loréline à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

Il soumet à approbation le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2025.

Dossier n°1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26.05.2025

Vu l'article L 2121-23 du CGCT, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal et non pour évoquer à nouveau les sujets traités.

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire souhaite dire quelques mots introductifs.
Le plan canicule a été mobilisé par le CCAS même si l'on n'est pas en canicule avérée. Toutes les personnes « dites vulnérables » ont été contactées par les agents du CCAS et Monsieur Le Maire les en remercie.
Parallèlement, l'équipement de la rénovation faite à l'école Édouard Herriot porte ses fruits. Il ne faut pas penser uniquement à l'hiver mais aussi aux températures élevées.
Quelques mots également sur plusieurs sujets qui ont marqué l'actualité de notre commune ces dernières semaines.
Concernant la sécurité, Monsieur Le Maire souhaite revenir sur les événements récents, (notamment les actes délictueux d'incendies volontaires du weekend de l'Ascension) qui ont pu inquiéter les Marmandais et ce légitimement.
Il veut saluer la réactivité exemplaire des services et de la gendarmerie. En moins de 5 jours, les faits étaient élucidés, le coupable identifié, arrêté, et présenté devant la justice en comparution immédiate. L'avocat de cette personne a demandé une expertise psychiatrique complémentaire, plus approfondie. Le procès est renvoyé au 5 août.
Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la mairie a porté plainte et s'est constituée partie civile dans cette affaire au vu des dommages à faire valoir.
Il tient à préciser que cette rapidité a été possible grâce au réseau de caméras et à l'efficacité des agents municipaux.
Comme tous, il a vu l'emballement médiatique, les tentatives d'instrumentalisation politique. Il a vu l'affaire monter pour essayer de faire croire que Marmande était Chicago en proie aux violences urbaines.
Il souligne qu'il préfère les actes aux cris, les résultats aux « effets de manche ». C'est la ligne de conduite que s'est fixée la majorité et elle la tiendra.
La majorité entend bien sûr le sentiment d'insécurité des Marmandais. Des mesures ont été prises en ce sens : éclairage public allumé toute la nuit en centre-ville et un peu au-delà des boulevards, lecteur automatique de plaque automobile.
Il explique que la mise en place de ce dispositif était programmée pour l'année prochaine mais sera avancée et viendra compléter les caméras.
Monsieur Le Maire rappelle que leur objectif est de faciliter l'élucidation de faits éventuels.
Ce n'est pas préventif. Cela permet de régler des dossiers.
La majorité poursuit la densification du réseau de caméras.
Monsieur Le Maire a écrit au Ministre de l'Intérieur pour demander des effectifs supplémentaires. Il précise qu'une question écrite de l'opposition porte sur ce sujet.
Il précise qu'il n'est pas le seul à demander des effectifs supplémentaires. Guillaume Lepers, lui-même député LR, a interpellé, en séance à l'Assemblée Nationale le Ministre de l'Intérieur pour une augmentation des forces.

Monsieur Le Maire souligne qu'un autre sujet a récemment suscité polémique et récupération politique : les logements sociaux.
Une question écrite à ce sujet a également été transmise. Il y reviendra tout à l'heure mais néanmoins, il tient à dire clairement dans cet hémicycle qu'il ne laissera pas stigmatiser les habitants de ces logements. Ce sont nos concitoyens, nos voisins, nos familles parfois, qui ont droit à la même dignité, au même respect que quiconque dans cette ville.
Monsieur Le Maire souligne que le logement social est une composante de notre pacte républicain, composante qu'il qualifie d'essentielle.
Par ailleurs, la majorité continue à assumer pleinement une des festivités majeures de Marmande : Le Garorock.
Il précise que la commune est évidemment en lien constant avec les organisateurs.
La majorité a bien noté que les nouveaux propriétaires cherchent à optimiser la rentabilité de ce festival.
Il précise qu'une rencontre de travail approfondie avec les structures locales du Garorock s'est tenue à l'automne. Cela concernait les aménagements envisagés pour une réduction des coûts de l'organisation.
Comme tout le monde, Monsieur le Maire et sa majorité ont découvert dans la presse les contacts entre les organisateurs de Garorock et Bordeaux Métropole.

Il a aussitôt écrit aux dirigeants de « CTS EVENTIM » et appelé la présidente de Bordeaux Métropole.
Celle-ci lui a confirmé avoir été directement sollicitée par le Garorock.

Monsieur Le Maire explique que la Métropole a depuis la déchéance des Girondins le stade Matmut Atlantique sur les bras. Sa présidente a bien entendu prêté une oreille attentive à cette approche. Il a donc lui-même interpellé le président de « CTS EVENTIM ».
Il attend désormais son retour et espère pouvoir les rencontrer durant le festival.
Il souligne que leur attachement au festival est profond mais n'est pas aveugle.

Monsieur Le Maire veut également partager avec l'assemblée une bonne nouvelle.
La Banque Postale vient de confirmer plusieurs distinctions attribuées à la commune dans le cadre du financement du projet de réaménagement du campus des formations industrielles. Ce projet structurant pour notre territoire, a été soutenu par un prêt à dimension sociale, reconnaissance concrète de son utilité collective en matière de formation, d'insertion et d'emploi. Il tient ici à remercier chaleureusement Karen Nosmas, Adjointe aux finances et le service finances pour la qualité du travail mené. Les échanges constants avec les partenaires bancaires ont permis d'aboutir à ce résultat que Monsieur Le Maire qualifie de remarquable (par rapport au taux préférentiel obtenu).

Monsieur Le Maire souhaite également dire un mot concernant les réunions de quartiers qui se sont achevées à Garrigues. Au-delà de la présentation du PPI, ces rencontres ont été une fois encore l'occasion d'échanges riches, sincères. Elles montrent combien le lien entre la municipalité et les Marmandais reste vivant, précieux, exigeant.
La majorité cultive également ce lien à travers des opérations concrètes de soutien aux acteurs locaux, comme le lancement des trophées du commerce, (opération promotionnelle en partenariat avec le Républicain, l'Union Marmandaise, les entrepreneurs, commerçants, artisans et l'UMECA).
Cela vise à valoriser nos commerces, à renforcer leur visibilité.
Il invite tous les élus à y participer en votant, en relayant, en soutenant ceux qui font vivre notre cœur de ville.
Toujours dans le même esprit, tous les Marmandais ont reçu le nouveau magazine municipal. Son format a été revisité avec un cahier central détachable regroupant le programme des festivités de l'été, un outil pratique clair et utile à tous les Marmandaises et Marmandais.
La communication municipale se modernise, se diversifie. Il espère que cela est visible. Cette volonté de modernisation se poursuit avec le lancement du nouveau site internet de la ville plus lisible, plus intuitif, plus fonctionnel. Les premiers retours sont très positifs. Le travail se poursuit avec un souci d'amélioration constant.
Ce site sera bientôt couplé à une application mobile dédiée qui permettra de déployer de nouveaux services pour faciliter le quotidien des habitants.
Marmande se reconstruit.
Marmande avance.
Marmande innove.
Monsieur Le Maire remercie Pierre Feyrit, élu en charge de la communication, qui s'est ardemment investi dans ce dossier ainsi que Charles Cillières, et tout le service communication qui a travaillé « d'arrache-pied » pour que le site soit opérationnel ce mois de juin.

Monsieur Le Maire souhaite dire un mot sur la visite du jury Villes et Villages fleuris qui s'est déroulée cette semaine. La délégation a été accueillie avec sérieux et conviction. Les échanges ont été fructueux. La majorité a su mettre en valeur les récentes réalisations mais aussi le travail quotidien de préservation de notre patrimoine vert.
Il reste confiant. Il souligne que notre ville mérite la reconnaissance du jury.
Pour sa part, Monsieur Le Maire est fier du chemin parcouru.

Concernant le plan local d'urbanisme, le travail est désormais terminé.
Le conseil municipal aura bien sûr l'occasion d'en débattre prochainement le 17 juillet.
Monsieur Le Maire rappelle la date et se réjouit de pouvoir enfin disposer d'un outil rénové à la hauteur des enjeux de notre territoire et de son développement maîtrisé.

Il remercie Michel Milhac, élu en charge du dossier, et tout le service Urbanisme qui s'est fortement investi sur ce dossier majeur pour la ville.
La réunion publique se tiendra le 2 juillet.

Cet après-midi, Monsieur Le Maire a rencontré, à Bordeaux, en présence de Madame la Présidente du Département, Madame Sophie Borderie, le directeur régional de l'ARS au sujet de notre hôpital.

Au-delà de la question de la direction pour laquelle une succession est bien confirmée, il était question de la santé financière de l'établissement. La situation inquiète car elle devient critique. Ceci a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation lors du dernier conseil de surveillance par le directeur qui a été très transparent.
A cette heure, l'ARS étudie les possibilités éventuelles.
Monsieur Le Maire souligne qu'ils ont pour leur part rappelé l'importance de l'hôpital dans l'offre de soins sur le territoire. Il reste attentif bien entendu à ce sujet et aura l'occasion d'en reparler.

Enfin, le 11 juin dernier, Monsieur Le Maire s'est rendu au tribunal, entendre le jugement du Tribunal Correctionnel concernant la plainte déposée à son encontre par le Rassemblement National. Il rappelle que le Tribunal a considéré qu'il avait fait preuve de discrimination à l'encontre du RN et l'avait donc condamné.
La peine prononcée est inférieure aux réquisitions du parquet. L'inégibilité recherchée par le RN, mais également espérée par d'autres, n'a pas été retenue.
Il regrette ce jugement. Il maintient ne pas avoir été discriminant.
Néanmoins, il est républicain et accepte donc la justice de la République, de son pays.
La peine retenue est constituée d'une amende et d'une participation aux frais de justice du Rassemblement National. Il y a bien sûr les honoraires de son avocat. Il a déjà dit ici et ce au moins à deux reprises qu'il assumerait les conséquences de sa décision.
Il souligne que l'opposition a cependant visiblement du mal à croire en une parole politique peut-être parce que la sienne ne mériterait pas une telle confiance.
Il a ainsi pu lire que Madame Pérali allait bien vérifier que Monsieur Le Maire paie lui-même les sommes dues craignant certainement une magouille que seule l'opposition est apparemment capable d'imaginer.
Il tient définitivement à rassurer l'opposition et remet à Madame Pérali l'attestation des services des impôts du règlement de l'amende, des frais de justice, effectué ce vendredi 27 juin. Il précise, pour que Madame Pérali ne soit pas surprise, que la somme tient compte de l'abattement de 20 % pour paiement dans le délai d'un mois. La somme est en effet inférieure au montant entendu au tribunal.

Monsieur Le Maire présente également le reçu de sa carte bleue, (pour que l'opposition puisse vérifier qu'il s'agit bien de son compte personnel), un relevé de virement de 1 000 € pour l'avocat du Rassemblement National, Maître Laval, via la caisse des règlements pécuniers des avocats fait le 26 juin.
Il précise que cette caisse fait la répartition. Tout cela a bien été débité sur son compte comme le montre la facture de son avocat et le numéro de chèque provenant de son compte personnel. Il souligne qu'il n'a pas fait la photocopie du chèque. Il a fait tout cela avant même de voir les propos de Madame Pérali, propos auxquels il ne s'attendait pas.
Il sait que l'opposition remettra tout cela en cause mais au moins elle disposera de documents que Monsieur Le Maire estime être des preuves sincères.
Il plaint l'opposition de voir la politique avec une telle défiance, mais souligne que cela est finalement bien connu chez les populistes.
Il précise néanmoins qu'il se fixe pour règle de tenir ses engagements, sa parole. Il considère qu'en politique il ne s'agit pas de faire des promesses mais de les tenir.

Dossier n°1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26.05.2025

Vu l'article L 2121-23 du CGCT, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal et non pour évoquer à nouveau les sujets traités.

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire propose de passer au dossier n° 2 (le premier point étant l'approbation du procès-verbal du précédent conseil).

Ce dossier est la présentation des RSU (rapport social unique) 2023 et 2024.
Il souligne que ce point revient souvent dans cet hémicycle.
Le RSU doit être présenté tous les ans.
La majorité a souvent été interpellée par l'opposition parce qu'elle ne le produisait pas. Il comprend bien la nécessité de ce rapport parce qu'il est tout d'abord obligatoire. C'est un outil intéressant.
La majorité s'est exprimée plusieurs fois sur les difficultés à le produire.
Il est heureux ce soir de pouvoir présenter le rapport social unique 2024 qui pourra être comparé à celui de 2023.
Il laisse donc la parole à Charles Cillières.

Dossier n° 2 - Présentation du Rapport Social Unique 2023 et 2024

Charles Cillières présente le dossier et souligne que ce document a dernièrement été présenté en CST (Comité Social Territorial) et en commission Pôle 1.
Il souligne qu'il n'y a pas énormément de différence entre les rapports. Il rappelle que d'un point de vue juridique, le RSU doit être présenté tous les ans. Comme il l'a déjà expliqué dans cet hémicycle, certaines erreurs se sont cumulées, avec des bases de données fausses. Tout cela a été corrigé petit à petit. Mais il faut beaucoup de temps pour y arriver.

Il rappelle que le RSU est une photo de la situation au 31 décembre.
Quelques variations sont possibles étant donné que certains contrats se terminent par exemple le 29 décembre et d'autres démarrent le 2 janvier.
Ces variations sont minimes puisqu'en 2023 on compte 368 agents pour 372 en 2024.
La répartition hommes-femmes reste stable, 194 pour 178, soit 52 % d'hommes et 48 % de femmes sur la pyramide des âges.
L'écart s'estompe petit à petit. Il explique qu'environ 50 % de l'effectif est censé partir à la retraite d'ici une quinzaine d'années.
L'âge moyen des femmes est de 46 ans contre 45 ans pour les hommes. La pyramide des âges induit des conséquences sur les arrêts maladies (par rapport à l'usure).
Certains métiers sont plus difficiles que d'autres et ont évidemment un impact sur les arrêts maladies.
Les recrutements sont anticipés au maximum.
Concernant la répartition hommes / femmes par filière, ce n'est pas une surprise de constater que les métiers techniques sont occupés en grande majorité par les hommes contrairement aux filières animation ou administrative. Quelques femmes pointent le bout de leur nez au niveau de la filière technique et ce avec compétence et efficacité. Il souligne cependant que si lors d'un jury cinq hommes seulement se présentent il est bien évidemment difficile de recruter une femme.
Concernant la répartition emploi permanent / emploi non permanent le taux est de 90 % d'emplois permanents. Il y a 5 agents de plus sur les emplois permanents, 4 de moins sur les emplois non permanents et trois contrats de remplacement. Ces chiffres expliquent la différence entre ces deux années, 2023 et 2024. Cela est vraiment anecdotique. L'effectif permanent peut être volatile d'une année sur l'autre. Certains recrutements sont faits en fonction des besoins et non par plaisir.

La majorité a appliqué une politique de recrutement où elle engage d'abord les personnes en contrat, soit les ATA (accroissement temporaire d'activité) avant de les stagiairiser. Cela permet de mieux identifier les qualités de l'agent et de procéder ensuite au déroulement normal, soit un an de stagiairisation avant la titularisation.

Concernant les emplois permanents les postes sont ouverts en interne et en externe. On compte 7% de situations de CDI de droit public. Il s'agit de personnes recrutées après plusieurs contrats successifs mais qui souhaitent rester ainsi.
Plusieurs types de contrats existent : des contrats non - permanents, des contrats de projet (qui sont en très petit nombre), des contrats saisonniers (au niveau des espaces verts ou du service logistique par exemple), les contrats ATA, les contrats d'apprentissage.
Les ATA (accroissement temporaire d'activité) représentent la majorité des contrats.
Les apprentis n'entrent pas dans les catégories hiérarchiques.

75 % sont des agents de catégorie C. La population de cadres et de professions supérieures représentent 25 % de l'effectif, avec 7 % de catégorie A et 18 % de catégorie B.
Les catégories A et B relèvent principalement des filières culturelle (38) (statut des enseignants du conservatoire), administrative (26) et technique (13) (expertise et/ou encadrement). Cette répartition est stable dans le temps et est à peu près conforme aux chiffres nationaux.
L'idée est d'avoir un encadrement suffisant mais pas pléthorique.
La répartition des femmes et des hommes entre les différentes catégories d'emplois est dans l'ensemble assez équilibrée. On compte 41 femmes pour les catégories A et B pour 48 hommes. En proportion, la somme des catégories A et B (46 % de femmes pour 54 % d'hommes) est conforme à la proportion des effectifs de la collectivité (46 % de femmes au total pour 54 % d'hommes).
Charles Cillières souligne qu'il faut travailler sur cette notion pour arriver à une parité.
Concernant le temps de travail, les femmes fonctionnaires à temps non complet représentent 1,9 % de l'effectif total contre 0,5 % pour les hommes fonctionnaires.
Les agents à temps non complet représentent 11 % des emplois permanents et 51 % des emplois non permanents. Les femmes à temps non complet représentent 10 % de l'effectif total contre 5 % d'hommes.

En 2024, le temps partiel concerne 4,5 % de l'effectif total en activité contre 4,9 % en 2023, variation peu importante compte tenu du volume d'effectif concerné assez faible pour une commune de cette taille. Le temps partiel est soit sur autorisation (2,1 % en 2024) soit prescrit par le médecin traitant pour raisons de santé (1,6 % en 2024 contre 1,9 % en 2023) soit de droit (0,8 % de l'effectif en 2024 contre 1,1 % en 2023). Le temps partiel thérapeutique constitue un outil d'accompagnement de la reprise de travail.
En 2023, le temps partiel concerne 7 % de l'effectif total en activité contre 8 % en 2021, variation peu importante compte tenu du volume d'effectif concerné assez faible pour une collectivité de cette taille. Le temps partiel concerne davantage les femmes qui représentent 86 % de l'effectif positionné en 2023 et 71 % de l'effectif en 2024 sur du temps partiel tous motifs confondus.
Concernant les disponibilités, en 2023, 21 agents n'étaient pas en position d'activité, soit 5 de plus qu'en 2022, la commune de Marmande restant toutefois leur collectivité de rattachement.
Sur ces 21 agents, on dénombre 13 situations de disponibilité pour convenance personnelle (autant qu'en 2022). Les femmes représentent les 62 % des positions hors activité.
Les disponibilités de droit sont des agents qui suivent par exemple leurs conjoints et qui ne sont plus dans la région. Il existe la disponibilité d'office pour maladie et la disponibilité d'office à titre conservatoire (en attente de l'avis du conseil médical).

Les avancements d'échelons sont prévus par le statut, de la même façon pour les femmes et les hommes. Ces avancements sont assez équilibrés en 2024. Pour les avancements de grades, en 2024, ils concernent davantage de femmes (72,7 %) que d'hommes (27,3 %).

Concernant le recrutement, en 2024, 31 jurys de recrutement ont été organisés pour la sélection de 34 agents publics destinés à pourvoir des emplois devenus vacants. Ne sont pas comptabilisés les recrutements de saisonniers et les personnels en renfort temporaire qui s'ajoutent à ces nombres. En 2023, 44 jurys avaient permis d'opérer 38 recrutements.

Concernant les absences : 4,3 % des agents ont eu un accident en 2024. Certains accidents ne donnent pas forcément lieu à un arrêt de travail mais d'autres accidents à des arrêts de travail très longs. Ce qui « plombe » un peu les statistiques pour 2024.

En 2024, on dénombre 21 accidents de service (toutes catégories confondues) contre 15 en 2023. 5,0 % se sont arrêtés (un accident ayant engendré au moins une journée d'arrêt sur la période). La durée moyenne d'arrêt, toute nature d'accident confondue, est de 68 jours contre 35 en 2023. La gravité moyenne augmente sensiblement en 2024.
La part du temps perdu en raison des absences est de 1,2 %, ce qui représente 4 agents absents sur toute la période considérée.
88 % des accidents relèvent d'un accident de service, 6 % d'un accident de trajet, 6 % d'une maladie professionnelle.

Charles Cillières souligne qu'entre 2023 et 2024, les accidents du travail incluant les accidents, accidents de trajet, maladie professionnelle sont en augmentation et se situent au niveau proche de 2022. Malgré cela, en 2024, la ville de Marmande se situe en-dessous de la moyenne des structures équivalentes en termes d'exposition, de fréquence et de gravité. Le taux d'absentéisme pour ce motif reste d'environ 30 % en dessous de la moyenne de la strate au niveau national.

La majorité reste évidemment très engagée sur le volet prévention des risques professionnels avec des relances régulières sur le port des EPI etc…, sur le volet prévention et signalement.
En 2024, 4 réunions du Comité social territorial se sont tenues, 3 pour la FSSSCT (Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail).
L'équipe prévention est composée de 2 conseillers de prévention et de 7 assistants de prévention.
La prévention des risques professionnels et des maladies professionnelles reste une priorité.
Le service prévention a désormais un lien direct avec la direction générale pour une plus grande efficacité d'actions.
Charles Cillières souligne l'absence de signalements en 2024.

Une politique d'inclusion du handicap très active est menée.
Le taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap de la commune est conforme et légèrement au-dessus du taux légal soit un taux de 6,40 % pour la commune et de 22 % pour le CCAS.
Il précise pour information que la convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) se poursuit par avenant au contrat de 2024 jusqu'en 2030.
Les obligations d'emploi sont satisfaites pour la Ville de Marmande même si en 2024, l'effectif total en OETH (objectif d'emploi des travailleurs handicapés) a diminué par rapport à 2023 suite à des départs.
Sur les aspects disciplinaires, cinq sanctions disciplinaires de groupe 1 (soit 3 jours maximum d'exclusion) sont dénombrées. Il n'y en avait eu aucune en 2023, de même aucune rupture conventionnelle ni en 2023 ni en 2024.
Une enquête administrative a été conduite en 2024.

Concernant les actions de formation, la majorité essaie au maximum de répondre aux besoins de formation des agents. Ces besoins peuvent émaner de leur part, quelquefois de la hiérarchie ou de l'administration. La collectivité fait en sorte que les agents soient les plus performants possible, au niveau de leur technicité, qu'ils se sentent à l'aise dans leur métier qui évolue régulièrement pour certains.
Les formations sont majoritairement assurées par le CNFPT. Charles Cillières explique que la collectivité cotise évidemment à cet organisme, qu'une partie des formations sont gratuites, d'autres payantes.

La politique de formation est une politique qualitative qui répond à différents besoins :

- Un volume de formation important consacré aux obligations de formations prévues pour certains métiers (recyclages, autorisations de conduites, secouriste du travail…)
- Les formations permettant le développement des compétences des agents et le maintien de leurs acquis.
- Les formations permettant des évolutions de carrière sont aussi accessibles aux agents souhaitant entrer dans un projet professionnel dynamique (préparations aux concours et examens professionnels)

Monsieur Le Maire propose d'examiner le dossier suivant « Bilan Ressources Humaines et perspectives » et de faire un débat commun. Cela lui paraît plus logique, les dossiers seront bien entendus votés séparément.

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur Francis avait demandé au nom du groupe Marmande Avenir un conseil municipal spécial dédié aux Ressources Humaines.
Monsieur Francis avait alors précisé « qu'on devait bien cela aux agents ».

Monsieur Le Maire souhaite rappeler deux choses : la première est que le conseil municipal est avant tout une assemblée délibérante. Dédier un conseil municipal aux ressources humaines pourquoi pas mais pour délibérer sur quoi ?
La seconde chose est qu'un conseil municipal Ressources Humaines ne s'improvise pas.
Cela nécessite un temps de préparation. Il explique que cela sous-entend que ce conseil aurait dû se tenir au mois de septembre et comme chacun le sait le mois de septembre ouvre une période particulière soit 6 mois avant le renouvellement municipal. Il rappelle donc que les choses sont très encadrées et il n'aurait pas voulu que l'opposition puisse utiliser cela pour contester la présentation et la faire requalifier.
Néanmoins, Monsieur Le Maire écoute les remarques de l'opposition et trouvait intéressant de parler des Ressources Humaines.
Après discussion avec Charles Cillières, il a fait le choix d'intégrer à ce conseil municipal un rapport dédié au bilan de la politique RH de la commune de Marmande et aussi de son CCAS.
Cette présentation se fait dans la continuité du RSU pour donner à l'assemblée un commentaire sur les politiques RH de la majorité. Un débat aura ensuite lieu et le dossier sera mis au vote séparément.
Il précise que ce rapport a été établi dans un temps imparti court.
Monsieur Le Maire remercie à la fois Charles Cillières, Anne-Laure Gasser et bien entendu la DRHM et son directeur Laurent Forner pour avoir fourni ce travail dans des périodes pas forcément faciles.
Il souligne que ce rapport est forcément incomplet. Ce document a été soumis aux représentants du personnel, à l'avis du CST (Comité social territorial).

Dossier n°3 - Bilan Ressources Humaines et perspectives

Cette présentation se fera à trois voix : Messieurs Le Maire et Cillières et Madame Gasser.

Charles Cillières explique que comme cela a été vu dans le cadre du RSU la majorité fait face à un enjeu majeur le vieillissement des agents.
Dans 10 ans, 31 % de nos effectifs partiront en retraite, et 49 % dans 15 ans.
Comme il l'a indiqué tout à l'heure, cette vague de départ a déjà commencé. La collectivité doit faire face à un enjeu de maintien des compétences au sein de l'administration.
Pour répondre à cela la majorité a déjà commencé à activer deux leviers : la formation, et les recrutements en externe.

Ce mouvement va forcément encore être amplifié.
Le budget de formation est passé de 30 000 € en 2019 à 70 000 € en 2025. Les agents ont pu bénéficier en 2024 de 6 500 jours de formation pour viser au maintien des compétences au sein de l'administration. Cela ne veut surtout pas dire immobilisme de l'organisation. Chaque départ souhaité par un agent est appréhendé comme une opportunité, une chance d'abord pour celui ou celle qu'il l'a souhaité.
Mais aussi pour la collectivité, même si l'annonce d'un départ peut dans un premier temps être considéré comme une perte, la collectivité saisit systématiquement un départ comme une opportunité. Les missions remplies par l'agent peuvent être réparties entre d'autres.
Lors de la décision pour un remplacement plusieurs questions se posent :

- le poste doit-il être redéployé pour combler des carences ailleurs ?
- En cas de remplacement faut-il ajuster la fiche de poste ?
- En profiter pour faire évoluer l'organisation ?

Autant de questions que se posent évidemment la majorité à chaque mouvement dans les effectifs.

Il souligne que Monsieur Le Maire ne tranche pas tout seul. Il explique qu'ils sont nombreux à participer à la discussion, à réfléchir au sujet, à se poser la question de l'adéquation moyens / objectifs.
Il précise que le maintien des effectifs n'est pas un objectif. Même si parfois l'optimisation des ressources est possible, les effectifs doivent être nécessairement corrélés aux objectifs.

Il prend un exemple simple. Aujourd'hui, la commune dispose d'une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) dans chaque classe de maternelle. Vouloir diminuer ce nombre nécessiterait de revoir cet objectif qui n'est à ce jour pas d'actualité comme dans d'autres communes qui sont déjà passées à une seule ATSEM par école.
Il cite également l'exemple du pôle développement, des espaces verts, du sport où à la suite de mobilités externes, un remodelage du service a été fait pour renforcer l'efficacité.
Il souhaite couper court aux rumeurs, à cette légende urbaine qui dirait qu'il y a eu des fuites importantes d'agents vers l'extérieur, que les agents s'enfurieraient de l'administration au regard du climat social particulièrement délétère qui y règnerait.

Il ne peut bien évidemment pas exposer nominativement l'ensemble des situations personnelles mais ce qu'il peut dire, c'est que toutes ces mobilités ont été l'occasion de promotion de carrière, voire de réorientations professionnelles ou encore de rapprochement géographique que la majorité ne pouvait qu'accorder.
Chaque départ souhaité est appréhendé comme une opportunité, une chance. D'abord pour l'agent lui-même (s'il s'agit d'une mobilité et non d'un départ en retraite par exemple), pour son futur employeur qui recrute quelqu'un de compétent, et enfin pour la collectivité elle-même.

Lorsqu'il s'agit de départs programmés, (typiquement un départ en retraite), la majorité anticipe, notamment par la formation en amont, par l'incitation à préparer et à réussir concours et examens, afin de permettre aux agents de disposer d'un grade leur permettant d'accéder à des responsabilités supérieures.
Cette question de l'adéquation entre grade et fonction apparaît majeure à la majorité. La respecter, c'est rendre au Code de la Fonction Publique, et en particulier au statut de la fonction publique, la place que certains veulent lui faire perdre.
Pour la majorité, accorder un grade supérieur à un agent, que ce soit par la voie de la promotion interne, ou dans le cadre de la réussite au concours, c'est lui accorder en plus une nouvelle grille indiciaire, et donc à terme une meilleure retraite, mais dans l'immédiat plus de pouvoir d'achat. Ce nouveau grade doit aussi être en adéquation avec les fonctions occupées. Raison pour laquelle la majorité peut être amenée à refuser une promotion.
Dans ce cadre, ce sont 13 promotions internes, sans parler des avancements de grade, qui ont pu être accordées depuis 2021.
Alors, non, comme il l'entend parfois, la majorité ne distribue pas les promotions pour faire plaisir et flatter certains agents. Les promotions sont le résultat du travail et de l'engagement des agents, et sont en adéquation avec l'organisation de la collectivité et du Code de la Fonction Publique.
Pour terminer cette première partie, Charles Cillières souhaite faire un zoom sur deux sujets.
Tout d'abord la discipline.
Si le code de la fonction publique est protecteur pour les agents, il est aussi exigeant. Il accorde des droits, mais aussi des devoirs. Lorsqu'un agent ne les respecte pas, après des rappels à l'ordre, la majorité peut être amenée à sanctionner.
Charles Cillières souligne que ce n'est certainement pas le volet qu'il préfère dans sa délégation aux ressources humaines, mais cela peut s'avérer nécessaire.
Depuis 2023, c'est ainsi que 10 procédures disciplinaires ont été conduites avec des sanctions pouvant aller jusqu'à 3 jours d'exclusion.
Concernant la protection accordée aux agents, la protection fonctionnelle a été accordée 28 fois depuis 2020, et extrêmement rarement refusée, uniquement dans des cas où son octroi n'était pas justifié (position confirmée d'ailleurs par la justice administrative).
Il souligne que ce chiffre est révélateur. Il reflète le climat dans lequel les agents, et en particulier ceux de la Police Municipale, exercent leurs fonctions.

Monsieur Le Maire remercie Charles CILLIERES pour sa présentation.

Anne-Laure Gasser intervient à son tour.

Elle souligne que cette politique RH mise en œuvre par la majorité ne prend son sens que si elle est conduite, même coconstruite avec les représentants du personnel.
Elle rappelle qu'en décembre 2022, ont eu lieu les dernières élections professionnelles.

On ne peut que se féliciter de la participation élevée de 57,41 %, à comparer au niveau départemental (Centre de Gestion) 40 % ou national 45,6 %.
Il s'agit là selon elle d'un signe que les agents croient en la valeur du dialogue social.
Elle précise que le dialogue social que l'on peut qualifier de formel se structure autour de deux instances : le CST (Comité Social Territorial) et la F3SCT (Formation Spécialisée en matière de santé, de Sécurité et de conditions de Travail) émanation de la première.
Pour résumer, comme chacun le sait, la première traite des questions d'organisation du travail, la seconde de santé et de sécurité, comme par exemple la prévention, les aménagements de locaux ou accidents de travail.
Elle rappelle que toutes les délibérations présentées au Conseil municipal doivent être soumises pour avis au CST.
De plus, lui sont également soumises par exemple toutes modifications d'organigramme.
Depuis 2021, 16 réunions du CST se sont tenues, 11 pour la F3SCT. Elle précise que plus de 95 % des avis l'ont été à l'unanimité, et qu'aucun n'a été négatif.
Pour quelle raison ? Tout simplement parce qu'en amont, le dialogue est constant et constructif entre l'autorité (élus, direction générale) et les représentants du personnel. Il permet de prendre le temps de l'échange, de l'explication des propositions et, le cas échant, de leur ajustement.
Des rendez-vous réguliers entre Monsieur le Maire et chacun des deux syndicats siégeant dans les instances sont organisés. Le dialogue se fait aussi au fil de l'eau, dès que le besoin s'en fait sentir (échanges avec la direction générale).
On pourrait également évoquer les séances de travail très en amont d'avis du CST pour forger une vision commune. Par exemple très récemment, une réunion sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle au sein des services municipaux s'est tenue, rassemblant l'élu concerné, une délégation de chaque syndicat, le DSI (Directeur des systèmes d'information) et le Directeur Général des Services. Elle débouchera au dernier trimestre sur la mise en place d'un cadre d'actions.
Elle explique que par exemple, des visites de sites devant être réaménagés permettent aux représentants du personnel d'émettre des avis pertinents. Leurs observations, et remarques sont prises en compte. Cela se conclut nécessairement par un avis positif de l'instance.
La conception du dialogue social de la majorité ne s'arrête pas à ces instances formelles.
Chaque année, à travers par exemple la tenue de la CCIP (Commission consultative interne des promotions) les avancements de grade et promotions internes sont examinées.
Elle précise que les actions coconstruites avec les agents eux-mêmes sont le reflet d'une bonne communication. Elle peut citer à titre d'exemple la mise en place de la gestion différenciée, des conseils participatifs, ou encore l'élaboration des documents uniques.
Cela est visible par exemple à travers le JIM (Journal Interne Municipal), journal interne à l'administration, que la majorité fait évoluer en un quasi-magazine, à travers aussi de séquences auxquelles Monsieur le Maire participe activement où les agents peuvent l'interpeller, l'interroger directement, comme les réunions de rentrée en septembre, ou le passage dans chaque service à l'occasion des vœux.
C'est aussi par exemple à travers la facilité pour chaque agent de pouvoir rencontrer Monsieur Cillières, elle-même ou le Directeur Général des Services. Car, oui, comme l'a dit Charles Cillières, et comme certains s'en sont moqués, « leur porte est toujours ouverte ».
Pourquoi la majorité procède-t-elle ainsi ? Pour acheter la « paix sociale ».
Selon elle, il est certain qu'il vaut mieux un climat apaisé dans toutes structures.
La majorité a surtout la conviction que la qualité du dialogue social concourt à la qualité de vie au travail des agents et donc à leur productivité. Comme aime à le dire Monsieur le Maire : « un agent bien dans sa peau travaille bien » !
Là aussi, souvent sans bruit, et en concertation avec les représentants du personnel, de très nombreuses actions ont été déployées.
Elle parle des aménagements de locaux, comme au service propreté, au golf.

Madame Gasser y est particulièrement attachée, car la majorité a mis fin à plus d'une décennie de locaux indignes, insalubres, en offrant (enfin !) des conditions de travail décentes à nos agents, comme au cimetière de Granon, au CCAS et à la Police municipale.
Ces deux dernières opérations ont permis à la majorité d'agir à la fois sur les conditions de travail, mais aussi d'œuvrer à la sécurité des agents.
Elle souhaite exprimer un regret, celui de ne pas avoir aujourd'hui trouvé de solutions satisfaisantes pour les agents qui travaillent au cloître. Mais là aussi, la majorité y arrivera.
Le travail mené par le réseau des assistants de prévention pour l'élaboration du DU a permis à la majorité d'identifier des problèmes, quelques fois mineurs, d'autres fois moins, et donc de les corriger.
Le DU comprend un volet sur les risques psychosociaux. C'est dans ce cadre par exemple que la majorité a mis en place une action régulière de supervision auprès des travailleurs sociaux du CCAS.
Elle mobilise ces mêmes travailleurs sociaux au bénéfice de tous les agents, et pas uniquement pour ceux qui habitent Marmande. La seule différence, est qu'ils ne peuvent bénéficier des aides du CCAS. C'est la loi.
Elle pourrait également citer l'ensemble des actions de sensibilisation à la prévention menées auprès des équipes, des informations sur le nécessaire port des EPI.
Elle souhaite signaler un acteur important dans la politique RH de la majorité, un partenaire même, le Centre de Gestion. Il est vrai qu'au regard des effectifs, la Commune de Marmande a l'obligation d'y adhérer.

Mais, pour autant, elle parle d'un vrai partenariat.
Au-delà de ce qui relève du cadre légal, les visites médicales, le dialogue est constant pour le suivi des agents, en respectant bien sûr le secret professionnel. Ces échanges tant avec les équipes administratives, les médecins, l'ergonome-psychologue du travail permettent de trouver des solutions adaptées aux situations les plus complexes. Elle tient à le souligner.
C'est avec eux que la majorité travaille sur les conditions de travail des personnes en situation de handicap, sur le registre des signalements actes sexistes, et encore bien d'autres.

Concernant le handicap, en partenariat avec VGA et Tonneins, l'action de la majorité s'appuie sur la convention qui lie la collectivité à la Caisse des Dépôts sur le FIPHFP.
Cette convention a permis par exemple des formations en direction des encadrants, le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap, soit par l'adaptation de postes de travail, soit par une réorientation professionnelle accompagnée d'un bilan de compétences adapté.
La collectivité met en place chaque année le DuoDay. Il s'inscrit maintenant dans le paysage de l'administration, et rencontre un succès croissant tous les ans.
Par ailleurs, la majorité respecte bien évidemment le taux de BOETH (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) qui est de 6,40 %.
Toujours sur ce vaste registre de la qualité de vie au travail, Anne-Laure Gasser cite les actions relatives au bien-être, des petites actions, mais très appréciées par les agents : yoga, gym aquatique …

Madame Gasser souligne que leur action en matière RH n'a sans doute rien de clinquant, mais est constante, et basée sur un dialogue permanent avec les représentants du personnel, les agents. Elle souligne que diriger, c'est décider. Et toutes les décisions ne font pas l'unanimité.

Monsieur Le Maire se rappelle l'état de l'administration à l'été 2020.
Il souligne la volonté de dialogue, de transparence, de la part de la majorité, avec un dialogue continu avec les représentants du personnel.
Les instances de dialogue social, font en réalité suite à de très nombreux échanges avec les représentants du personnel soit par l'administration, soit par les élus.
A plus de 95 % les avis votés en CST se font à l'unanimité.
Il précise que tout n'est pas parfait, mais quand même.
Les avancées sociales en faveur des agents sont discutées avec les représentants du personnel en toute transparence, en fonction des moyens de la commune et du Code de la Fonction Publique.

C'est ainsi que la majorité a d'abord pu mettre en œuvre la revalorisation du régime indemnitaire, et ce sans grandes annonces, avec la politique des petits pas, mais qui permet d'avancer sereinement. Une augmentation de 30 € mensuels sur 3 ans pour les plus faibles revenus, puis une revalorisation générale auront abouti à une revalorisation mensuelle pour quasiment tous les agents de plus de 50 € au total.
C'est dans le même esprit et la même volonté que la majorité a mis en place le nouveau régime indemnitaire pour les policiers municipaux.
Elle a également procéder à des revalorisations individuelles de régime indemnitaire pour corriger des inégalités manifestes, notamment hommes / femmes.
Concernant la prime pouvoir d'achat, la majorité a affiché en toute transparence les différentes possibilités en expliquant combien elle pouvait mobiliser.
Une grille de répartition a été co-construite avec les représentants du personnel. Monsieur Le Maire précise que tout était même prêt avant que ne sorte le décret qui permettait le versement de cette prime.
Enfin, le dispositif des chèques-cadeaux a été proposé par l'ensemble des représentants du personnel. Là encore, en toute transparence, la majorité a fait état de ses capacités financières, et la valeur faciale des chèques qui pouvaient être attribués.
Toutes ces avancées sociales au bénéfice des agents ont reçu un avis unanime en CST. Preuve en est de la qualité du dialogue social installé avec les représentants du personnel, et qui trouve notamment sa source dans la transparence des propositions avancées.
A cette époque de l'année, il est encore prématuré pour dire si ce dispositif pourra être reconduit, mais après le train de paie de septembre, Monsieur Le Maire recevra les représentants du personnel pour leur annoncer ce qu'il en sera.

La méthode, que la majorité met en œuvre sur ses projets en interne dans l'administration, est aussi mobilisée sur d'autres champs. La participation citoyenne n'est pas l'exclusive de sa conception de la participation. Au sein de l'administration, c'est aussi le cas. Les agents municipaux, les représentants du personnel sont associés aux grandes décisions qui les concernent. Madame Gasser en a parlé il n'y revient pas.
Monsieur Le Maire précise que tirer un bilan n'a de sens que s'il est mis en perspective.
L'une des priorités est bien l'anticipation des départs en retraite et le maintien des compétences. Monsieur Cillières en a parlé, il n'y revient pas.
Il ajoutera juste un point : l'accompagnement et la formation des managers de demain : grade, connaissances, technicités ne suffisent pas à faire un « bon chef ».
Il rappelle le soutien au pouvoir d'achat des agents, d'abord à travers la participation employeur à la mutuelle, et à travers l'évolution du régime indemnitaire (en particulier celui des enseignants du conservatoire qui devra être revu).
Tout cela bien sûr dans le cadre contraint des finances disponibles, mais toujours dans le dialogue.
Il souligne que l'avenir n'est pas assez dégagé pour s'avancer plus, sur ce qui pourra être fait. Cela sera peut-être plus clair après les déclarations du Premier Ministre à la mi-juillet sur le futur projet de loi de financement.
Un autre chantier de court terme sera, à la demande des représentants du personnel, celui de leurs outils de communication. Enfin, le toilettage du Règlement du Temps de Travail sera finalisé, en particulier sur des points très techniques, mais importants.
Parler de Ressources Humaines, c'est nécessairement aussi évoquer la DRHM, sujet compliqué, sensible, mais aussi coûteux.
Monsieur Le Maire souligne que c'est certainement notre DRH, mais d'abord celle de Val de Garonne Agglomération. Il n'y a pas la même souplesse, la même réactivité qu'avec un autre service de la Mairie. Ce n'est pas une question de compétences ou d'engagements des agents. Il y a en même temps, trois donneurs d'ordre, trois politiques RH.
Si l'on regarde uniquement les chiffres, on se rend aisément compte que les effectifs sont surdimensionnés au regard des 1 000 agents des trois collectivités. Mais, si l'on a en tête que les instances sont multipliées par trois (3 CST, 3 FSSSCT, 3 CCIP), qu'il en est de même pour les syndicats, ou encore pour les différents règlements (intérieur, temps de travail, régime indemnitaire …), on comprend mieux.
Dans l'un des nombreux rapports de 2015 sur la mutualisation, on peut lire que les économies d'échelle issues de la mutualisation des fonctions supports peuvent être estimées à 15 %. Dix ans plus tard, Monsieur Le Maire fait le constat et cherche ces 15 % d'économies. Entre la délibération originelle sur la mutualisation et aujourd'hui, c'est plutôt presque + 100 %, soit presque multiplié par 2.

Alors, oui, Monsieur Le Maire s'interroge sur l'évolution de la DRHM.
Faut-il aller jusqu'à sortir de cette mutualisation ? Ou juste faire évoluer son fonctionnement ?
Pour en quelque sorte plagier les propos de l'opposition, tout ce que la majorité a fait, la manière dont elle a travaillé, tout cela, elle le doit bien aux agents. Et pour être franc, Monsieur Le Maire aurait aimé pouvoir en avoir fait plus, et souhaite, à l'avenir, en faire plus. Mais tout cela est affaire de choix.

Il remercie l'opposition d'avoir sollicité ce bilan. Il est convaincu qu'elle va certainement le qualifier d'insuffisant, mais cela permet de montrer une vision consolidée des actions de la majorité en faveur des agents municipaux et du CCAS.
Il conclut en remerciant Monsieur Laurent Forner (Directeur du service Ressources Humaines) et ses services, d'avoir permis à la majorité de faire ce bilan ainsi que les RSU. Ce bilan a demandé beaucoup de travail de la part de tout le monde.
Il remercie également le Directeur général des services sans oublier ses deux élus investis sur ce dossier.
Monsieur Le Maire propose le débat à la fois sur le RSU, à la fois politique mais précise que le vote sera un vote séparé.

Stéphane Francis prend la parole et à son tour remercie les services, les élus pour la présentation de ces documents, et également Monsieur Le Maire d'avoir répondu favorablement à leur sollicitation. Il rajoutera « enfin » depuis le temps que l'opposition le réclamait, depuis le temps que l'opposition souhaitait que la commune de Marmande se mette en conformité avec la loi sur ce sujet, depuis le temps qu'ils étaient raillés, critiqués, moqués, depuis le temps que des justifications fumeuses étaient données à l'opposition, que le service Ressources Humaines était débordé, que la commune alternait la production du RSU avec les autres collectivités un par an etc…

Il souligne que l'on voit bien ce soir avec la production du RSU 2023 et 2024 qu'il s'agissait de justifications pour le moins fumeuses. Il reprend les propos avancés par la majorité : « Monsieur Francis la production d'un tel document n'est pas possible pour l'année précédente… » « Vous ne comprenez rien etc… », preuve en est du contraire.
Ce que son groupe d'opposition et lui-même comprennent c'est qu'à force d'insister et qu'à partir du moment où la majorité l'a enfin décidé ils obtiennent deux RSU pour le prix d'un.
Concernant le contenu de ce rapport, il se souvient que dans cette assemblée, à plusieurs reprises sur des sujets d'actualisation d'effectifs ou de création de poste, Monsieur le Premier Adjoint lui expliquait qu'il ne comprenait rien, qu'il ne s'agissait pas de recrutement etc…
Pour autant, il souligne que les RSU 2022, 2023, et 2024 indiquent que la collectivité est passée de 365 agents à 372 en 2024 sans qu'à sa connaissance elle ait récupéré de nouvelles compétences.
Il précise que la proportion d'emploi permanent et non permanent reste identique et que l'on ne vienne pas lui expliquer qu'il s'agit de recrutement temporaire.
Il précise que son groupe d'opposition n'est bien sûr pas idéologiquement opposé à ce que la collectivité recrute. Cependant, au même titre que pour les finances et le budget, il pense que les ressources humaines, la formation, le recrutement sont les moyens mis en œuvre ou devraient être les moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'ambition du projet politique.
Il est intéressant de voir la répartition et l'évolution des effectifs par filières. Une chose est criante, frappante pour l'opposition concernant la sécurité, pas de hausse de moyens significatifs, d'investissements faits en PPI et d'effectifs sur la période.
Il a la confirmation que malgré les grands discours et les conférences de presse, la sécurité des biens et des personnes n'est pas une priorité de la politique municipale actuelle.
Pour le reste, l'évolution des effectifs par filière ne leur permet pas de vérifier la corrélation, la cohérence avec les différents débats d'orientations politiques auxquels l'opposition a assisté.
En d'autres termes, la majorité a un projet politique et l'opposition ne le voit pas à travers l'évolution des compétences et des effectifs de la collectivité, les moyens, les ressources, les recrutements et les formations mises en place pour assurer sa politique.
Un autre point qu'il souhaite aborder : les absences.

La majorité n'évoque que les arrêts de travail pour maladie professionnelle et accidents de travail. Les chiffres sont vraisemblablement meilleurs que la moyenne de la strate. C'est très bien, par contre il souligne qu'aucune allusion n'est faite dans les documents fournis sur les statistiques des arrêts de travail toute cause confondue pour l'absentéisme.
Les conditions de travail et la QVT (qualité de vie au travail) sont pourtant des items qui doivent être traités dans le RSU. Son groupe d'opposition aurait aimé avoir la vision de la majorité et débattre de ces sujets.
Concernant le bilan et les perspectives des ressources humaines, il souhaite souligner deux, voire trois points sur la formation, la communication syndicale …
Il interroge Monsieur Le Maire : « Existe-t-il un intranet sur lequel les agents pourraient trouver entre autres des formations à réaliser en e-learning à distance ? »
Il souligne que par les temps de chaleur que nous connaissons, peut-être que les agents ont des formations obligatoires à faire, qu'ils seraient peut-être mieux chez eux que dans des bureaux à 35°. Il précise que ces dernières formations d'ailleurs pourraient être réalisées en télétravail.
Stéphane Francis a plusieurs questions : « Toutes les formations sont-elles réalisées en présentiel hormis les formations obligatoires ? Comment sont choisies les formations facultatives ? Est-ce que ce sont des vœux réalisés par les agents lors d'entretien professionnel ? Ou des vœux émis par des responsables de service, par la direction générale ?
Concernant les protections fonctionnelles accordées et plus généralement sur tous les conflits litiges opposant la collectivité ou un agent à un citoyen, un rapport des suites, des issues de la procédure est-il fait et porté à la connaissance des agents concernés.
Pour terminer sur le partenariat avec le centre de gestion, la majorité a fait part d'un constat.
En termes de fonctionnement optimal un bilan des missions confiées dans le cadre de cette mutualisation est-il fait ? Une mesure des points de satisfaction et par conséquent d'amélioration est-elle réalisée ? D'autres transferts sont-ils prévus ? Ou au contraire serait-il possible de récupérer certaines missions sur les ressources humaines. Pourquoi ne pas par exemple récupérer le volet social, le volet formation et laisser en mission mutualisée la paye et peut être d'autres services qui dans la mutualisation ou dans l'éloignement de la direction de la collectivité serait moins pénalisable ?

Valérie Pérali a des petites questions de détail sur le RSU 2024 concernant l'avancement de grade. Il concerne surtout les femmes soit 73 % en 2024 et 61 % en 2023. Les femmes étant plus nombreuses en filière administrative et animation, est-ce que les grades avancent plus facilement dans ces filières que dans d'autres comme par exemple la filière technique où il y a une majorité d'hommes ?
La majorité dispose-t-elle du détail de ces avancements par filière ?
D'autre part, au niveau des absences, accidents, maladie professionnelle, la dernière phrase dans le rapport : « 88 % des accidents relèvent d'un accident de service, 6 % d'un accident de trajet, 6 % d'une maladie professionnelle. » l'interpelle. Elle souligne que cette phrase est à l'identique sur le RSU 2024 et 2023. Elle veut essayer de comprendre : les 6 % de maladies professionnelles on peut imaginer que ce sont les mêmes, peut-être des longues maladies qui durent depuis au moins 2 ans, pour les 6 % d'accidents de trajet, la majorité a-t-elle essayé de savoir si ce sont des accidents responsables ou provoqués par un tiers ? Est-ce que ce sont des accidents qui ont lieu sur le trajet de retour le soir ? Ces accidents pourraient être dus à la fatigue ou si c'est plutôt le matin ou en journée cela serait à ce moment-là plutôt dû à un problème de concentration ?
Elle demande si la majorité a approfondi tout cela étant donné que cela se répercute tous les ans. Quant aux 88 % d'accidents de service, la majorité sait-elle dire si des filières sont plus touchées que d'autres peut-être par exemple la filière technique plus que la filière administrative et ce dans quelle proportion. Y a-t-il des postes de travail plus concernés que d'autres afin d'essayer de les améliorer.

Elle poursuit sur le RSU, concernant le BOETH, elle considère que le taux est juste. Elle souhaite faire remarquer que le taux est de 6,40 % pour la ville de Marmande et que les communes ont l'obligation d'avoir un taux minimum de 6 %. Elle juge que c'est un peu juste cette année.

Elle souligne une petite erreur dans le rapport ou alors elle n'a pas compris le diagramme, le camembert.
Concernant la répartition des effectifs par tranche d'âge représentée en violet, elle pense que ce sont les plus de 55 ans et non les moins de 55 ans étant donné que la tranche verte concerne les 41 - 55 ans. Elle suppose que la partie violette du Camembert concerne les plus de 55 ans. Elle pense qu'il s'agit d'une petite coquille.

Martine Calzavara a une toute petite question sur les 6 % de maladies professionnelles, s'agit-il plutôt de maladie de type psychologique ou plutôt physique ?
Monsieur Le Maire précise que c'est plus de l'ordre physique.
Martine Calzavara considère que les solutions sont plus faciles à mettre en œuvre que pour prévenir d'autres maladies professionnelles.

Jean-Luc Dubourg ne souhaite pas faire de polémique.
Il tient à remercier la majorité pour cette présentation.
Il revient sur la mutualisation assez difficile.
Il considère qu'il faut garder espoir parce que la mutualisation est là. Il faut selon lui continuer le travail. Il reprend les propos de la majorité concernant l'économie de 15 % qui aurait pu se faire.
Il pense que cela n'a pas été le cas, par contre il n'est pas sûr personnellement que toutes les mutualisations puissent être bénéfiques quel que soit l'organisme ou les institutions.
Il pense néanmoins que chaque mandature apporte une pierre à l'édifice et croit que c'est le plus important.
Il l'a déjà dit le plus important c'est toujours les agents. Chaque mandature doit toujours faire le nécessaire pour les agents.

Concernant la mutualisation, Monsieur Le Maire n'a pas de jugement. Il est pragmatique et ne fait pas de critique. Il souligne qu'il y a eu un type de mutualisation, un rapport qui projetait 15 % d'économie. Il se rappelle très bien des débats. Il n'y a pas de jugement sur cet effet. La majorité regarde, voit ce qui est bien, poursuit ou s'adapte.
Monsieur Le Maire souligne qu'il n'a pas de doctrine. Il veut, comme l'a exprimé Jean-Luc Dubourg, que le service soit rendu aux agents. Il y a plusieurs types de mutualisation.
Il croit que certains détails ont une importance par exemple sur la feuille de paie que reçoivent les agents de la DRHM, ne figure qu'un seul logo celui de Val de Garonne Agglomération.
Quand les agents reçoivent leurs fiches de paie, ils ne voient qu'un logo, et par conséquent sont les employés de ce logo.
Monsieur Le Maire a demandé la présence des trois logos des trois collectivités. Cela n'est techniquement pas possible. C'est un petit détail qui selon lui peut créer parfois quelques soucis et ce tant pour l'encadrement que pour l'ensemble du personnel de la DRHM.
Il le redit il y a trois structures différentes, trois politiques différentes. Le Maire de Marmande et son conseil municipal ne font pas pareil que le Maire de Tonneins et pas pareil non plus que le Président de Val de Garonne Agglomération.
Il y a des différences par exemple en termes de régime indemnitaire, parfois plus bénéfique à Val de Garonne Agglomération. Mais il se trouve que les agents de la DRHM sont aussi agents de la Mairie de Marmande qui n'ont pas les mêmes choses sauf que la commune paie 40 % de la DRHM. Il donne des éléments comme cela pour amener la réflexion.
Il donne la parole à Anne-Laure Gasser.
Elle souhaite répondre aux deux questions concernant la nature et l'analyse sur les accidents de trajet et la maladie professionnelle.
Sur l'année, il y a eu 21 accidents de service. Les accidents de trajet représentent 6 % des 21 accidents de service. Elle souligne que 6 % de 21 amène à une situation, il n'est donc pas possible de faire une analyse globale sur les tendances.
D'autre part, elle souligne qu'apporter des analyses spécifiques sur un individu reviendrait à nommer cet individu, ce qui est totalement interdit dans ce type d'instance.
De même pour la maladie professionnelle, en énonçant le type de maladie, il est possible par déduction d'identifier l'agent.

Il est donc par conséquent possible d'avoir les mêmes statistiques d'une année sur l'autre parce que sur des petits volumes les proportions restent les mêmes. Elle précise qu'il faut ramener les choses au nombre. Les chiffres sont compliqués à analyser sur des tendances.

Charles Cillières intervient.
Il souligne que la majorité ne présente pas le RSU simplement en réaction à la demande de Monsieur Francis et de l'opposition.
Il précise que Monsieur Francis a dû oublier que lors du dernier conseil municipal, il avait annoncé qu'il était prévu de présenter le RSU au conseil municipal de juin.

Monsieur Forner présent ce soir peut en témoigner. Charles Cillières souligne qu'à chaque conseil, il se doute que Stéphane Francis va lui demander le RSU.

Il explique que pour le précédent conseil municipal, Laurent Forner (Directeur des Ressources Humaines) lui avait précisé que le RSU était presque finalisé et pourrait être présenté en juin. Il souligne que cette présentation était bien initialement prévue pour juin.
Ce qui n'était pas le cas du bilan.
Il souligne que Stéphane Francis et Valérie Pérali sont allés chercher des détails très précis. Il rappelle que le RSU est une synthèse.
Concernant les formations, chaque année en début d'année sont étudiées en réunion les demandes de formation, demandes qui émanent effectivement des services suite aux entretiens annuels avec les agents (demandes directes des agents). Il précise que les demandes sont quelquefois émises par les N+1. Il y a un budget à respecter, il faut donc faire un tri.
Depuis 2 ans, le budget formation a été assez bien calibré. Les demandes ne vont pas au-delà de ce que la collectivité avait prévu. Il précise qu'il y a effectivement des formations obligatoires notamment pour la police municipale, pour l'agent qui encadre la plage au niveau du secourisme etc…, et d'autre part, les formations non obligatoires.
Concernant l'augmentation des effectifs, il souligne qu'il est possible de raisonner en nombre d'agents mais aussi en ETP (équivalent temps plein). Entre 2022 et 2023 une baisse de – 2 % des temps plein est visible. Cela n'apparaît pas forcément dans le RSU. Par contre, entre 2023 et 2024, il y a plus 1,2 %. La majorité est sur une situation maitrisée.
L'opposition a demandé des détails précis sur l'adéquation entre les politiques et la mise en place de l'administration, le RSU traite de filières. La majorité va beaucoup plus loin dans l'analyse et traite au niveau du service. Il explique que la majorité va par exemple avoir dans la filière technique le choix de renforcer le pôle développement parce qu'elle a constaté qu'il y avait un besoin d'ingénierie et peut-être avoir moins d'agents techniques dans un autre domaine dont il sera possible de se passer. Il y a également la possibilité d'externaliser. C'est ainsi que la majorité essaie d'affiner au maximum.
Concernant les absences, pour les maladies ordinaires il pense que la collectivité est à 4 722 jours d'absence en 2024 contre 4 500 en 2023. Tout ceci est lié à des situations personnelles que la majorité ne maîtrise pas forcément.
Concernant les avancements de grade, (la différence pour les femmes), il précise que les avancements se font automatiquement. Il s'agit du nombre de mois passés à un certain échelon qui amène l'agent à progresser. La majorité n'intervient pas là-dessus contrairement aux nominations auxquelles elle peut procéder.
Pour cette année, la campagne des avancements de grade et des nominations est terminée. Cinq agents ont été nommés à un grade supérieur, à une catégorie supérieure.
Cela est assez exceptionnel. Il explique que les dossiers sont montés par la DRH en lien avec l'administration, puis présentés au centre de gestion qui classe les agents du département.
Les mieux classés montent.
C'est une très bonne proportion pour la collectivité qui avait l'impression d'avoir été un petit peu défavorisée ces dernières années. Il pense que la majorité a rectifié « le tir ».
Concernant l'emploi de personnes en situation de handicap, il ne s'agit pas d'un effectif énorme.
Par rapport à la globalité de l'effectif de la collectivité, il explique qu'il suffit qu'un agent soit par exemple en disponibilité ou parte à la retraite pour que cela soit modifié.
La majorité vient de recruter cette année une personne en situation de handicap dans les services, les chiffres vont forcément bouger. Il suffit d'un ou deux recrutements, qu'une personne soit reconnue RQTH pour que le pourcentage soit différent et ce assez notoirement.

Stéphane Francis a évoqué par rapport aux arrêts de travail, la maladie professionnelle et les accidents du travail, 4 500 arrêts en 2023 et 4 700 en 2024. Charles Cillières tient à préciser que cela ne veut pas dire que les arrêts de travail sont tous liés à une mauvaise qualité de vie au travail etc…
La majorité est attentive.
Il précise qu'un simple écart suffit pour fausser intégralement les statistiques.
Par rapport aux arrêts, il demande, essaie de voir le service concerné pour identifier un éventuel problème, de protection, de management…
Cela est à chaque fois regardé.
Il souligne que les pathologies relèvent du secret professionnel, elles peuvent être longues mais il ne s'agit pas forcément de maladie professionnelle.

Monsieur Le Maire souligne que chaque année l'assureur de la collectivité fait un retour sur des statistiques très précises, données présentées ensuite en CST, aux représentants du personnel, aux élus.
La majorité va dans le détail. Il peut donner des chiffres précis comme par exemple les accidents de service selon la tranche d'âge. Il souligne que toutes ces informations sont même fournies avec des petits schémas, les endroits du corps concernés par des lésions sont également précisés lors d'accident de service.

La majorité n'a pas forcément jugé utile de présenter cela en conseil municipal. Ces éléments sont transmis et présentés aux membres du CST. La majorité tient ces données à disposition.

Madame Pérali espère que la majorité ne lui reproche pas de poser des questions pointues. Elle souligne que ce type de rapport est très intéressant et l'opposition remercie la majorité de l'avoir présenté. Selon elle, l'intérêt est justement d'aller dans le détail, d'essayer de comprendre afin de corriger certains chiffres, éviter que cela ne se perpétue.
Pour revenir sur les grades, elle souligne qu'il y a quand même 72 % de femmes. Cela fait beaucoup. La majorité dit que cela se fait indépendamment de sa volonté, elle le comprend mais trouve cela interpellant. Et l'on peut se poser une question si effectivement l'avancement ne se fait pas plus facilement dans la filière administrative. Elle s'interroge : « Est-ce que c'est une supposition de sa part ? » « Est-ce que c'est plus compliqué d'accéder à des grades supérieurs dans la filière technique ? » Elle ne sait pas et pose la question. Mais trouve le pourcentage de 72 % de femmes (et 62 % l'an dernier) interpellant. Cela se reproduit chaque année. C'est selon elle disproportionné.

Charles Cillières parle sous le contrôle du Directeur Général des Services et précise que chaque filière a ses particularités avec ses avantages et ses inconvénients. Il ne maîtrise pas toutes les subtilités.
Quelquefois, des agents qui sont par exemple de la filière animation et qui occupent un emploi plutôt culturel vont préférer garder le rythme d'avancement de grade de la filière animation parce que cela leur permet d'avoir plus de perspectives ou à l'inverse.
Les agents savent quelle situation est la plus avantageuse pour eux. Ils sont conseillés.

Séverine Chastaing rappelle qu'il y a eu une commission pour présenter ce RSU, commission à laquelle aucun membre de l'opposition n'était présent.
Elle précise que c'est lors des commissions que l'on s'attache au détail, que l'élu pose des questions pertinentes sur la compréhension des chiffres pour éviter de se noyer un soir de conseil municipal sur des chiffres à débattre de 6 % de taux d'accidentologie etc…
Elle trouve un peu dommage que l'opposition n'assiste pas aux commissions sur un sujet qu'elle a demandé de porter et pour lequel la majorité a effectué un travail conséquent.
Cet échange en amont aurait permis d'avoir des chiffres et d'éviter de se perdre ce soir en conseil municipal dans une bataille, une guerre un peu inutile de chiffres et de détails.

Charles Cillières donne d'autres chiffres pour les accidents de service :
- activité culturelle événementielle : 1
- développement personnel compétent et aptitude : 1
- entretien des espaces verts : 6

Ces chiffres alertent la majorité sur par exemple le respect du port des EPI.
Concernant les promotions, Monsieur Le Maire précise qu'effectivement on peut voir plus de femmes et se dire que finalement on rattrape peut-être un retard.
Il souligne que la pyramide des âges joue un rôle, en fonction de l'âge des agents pour des avancements « dits automatiques » par échelon et année passée.
Il n'y a pas de contrainte particulière, de frein particulier à l'avancement sur la filière technique. Il ajoute que les représentants syndicaux sont très présents dans la filière technique.
Il souligne que le RSU est une photo à plat à un moment précis. La situation n'est peut-être pas identique 4 jours avant ou 4 jours après. C'est mouvant. Il est donc difficile de se dire : s'il y a une augmentation de 10 % des effectifs.
Monsieur Le Maire souligne que ce qu'il regarde est : la masse salariale, sa maîtrise. Ce qui sous-entend maîtrise du recrutement.
Il est évidemment très attaché à tout cela.
Par rapport à l'analyse, il comprend que l'on puisse regarder les chiffres en se disant que s'il y a un effort fait sur le personnel dans telle activité cela signifie qu'il s'agit d'un axe de préoccupation politique.
L'opposition a donné l'exemple de la police municipale pour dire que la sécurité n'intéressait pas la majorité faute d'investissement.
Monsieur Le Maire souligne qu'il s'en est déjà expliqué. Ce n'est pas là que les lourds investissements se retrouvent. Le matériel va être changé : par exemple la voiture de patrouille, l'équipement renouvelé bien entendu, les gilets pare balles (qui coûtent cher). Mais tout ceci est réglementaire.
Monsieur Bourbon surveille.
Concernant les effectifs calibrés à 11, la commune est convenablement dotée aux vues de d'autres. Cela dépend des missions données.
Il considère un peu réducteur de se dire "Là ça n'a pas bougé donc ce n'est pas la préoccupation de la majorité."
Plus généralement, il n'est pas sûr que la commune soit sous-administrée.
Selon lui, ce n'est pas parce qu'on veut mener une politique que l'on va recruter des agents.
Il est vrai que pour développer un axe politique il faut bien entendu affecter des agents en interne, revoir parfois un organigramme, redéfinir des fiches de poste.
Il cite l'exemple de la création du service développement devenu service ingénierie et travaux. A leur arrivée, la majorité avait des projets mais ne voyait pas sur qui s'appuyer, comment structurer. C'est pour cela que des embauches ont été faites.
Monsieur Le Maire souligne que ce n'est pas forcément parce qu'il emploie des agents que cela valide la politique qu'il met en place.
Concernant le volet formation, comme l'a dit Charles Cillières, il y a les formations dites obligatoires et celles demandées par les agents. La collectivité valide ou pas suivant l'intérêt de la formation, son impact sur le service. Il y a également les formations suscitées par la hiérarchie. Toutes les validations se discutent.
Par principe, la majorité répond favorablement aux demandes de formation mais regarde quand même l'utilité, le coût, l'évolution de l'agent.

Jean-Luc Dubourg demande la parole par rapport à l'intervention de Madame Chastaing.
Il explique que parfois un élu ne peut pas venir aux réunions. Il considère que ce n'est pas pour cette raison qu'il ne peut pas poser des questions en conseil municipal.
Il souligne qu'il ne faut pas oublier qu'il est important que l'opposition puisse poser des questions auxquelles Monsieur Le Maire peut répondre favorablement.

Monsieur Le Maire reprend le cartouche de la délibération.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 : Actualisation tableau des effectifs et des emplois

Charles Cillières présente le dossier.
Il s'agit d'un sujet habituel sur l'actualisation du tableau des effectifs et des emplois. Le tableau des effectifs et des emplois de la ville de Marmande doit être actualisé afin de permettre :
- la création d'emplois permanents d'agents d'animation périscolaire à temps non complet afin de permettre de répondre aux taux d'encadrement,
- le renouvellement d'un contrat d'apprentissage au service communication,
- la mise à jour des emplois dans le cadre de la campagne d'avancement de grade et de promotion interne 2025,
- la modification de l'intitulé d'un emploi de technicien, (il faut qu'on adapte le cadre la modification de l'intitulé d'un emploi de technicien)

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 5 : Financements égouts bâtis

Monsieur Le Maire présente le dossier.
Il s'agit de la mise en place d'une convention de financement des études et travaux des égouts bâtis entre Val de Garonne Agglomération et la commune de Marmande.
Des égouts bâtis ceinturent le centre-ville de la commune de Marmande. Ils s'étendent de la place Henri Birac à la rue de la Cale, en passant par les boulevards de Maré, Fourcade, Gambetta et Meyniel.
Ces égouts transportent à la fois des eaux usées et des eaux pluviales, ils font partie d'un réseau dit unitaire.
Ces égouts bâtis sont anciens et ont déjà été à l'origine de plusieurs effondrements de chaussée. Il est donc impératif de procéder à des études et travaux afin de les remettre en état.
A terme, lorsque le réseau séparatif sera étendu sur l'ensemble du territoire de la commune de Marmande, ces égouts ne transporteront plus que des eaux pluviales.

Concernant les égouts bâtis des boulevards, le diagnostic a été fait et présenté si ce n'est pas le cas il aura l'occasion d'y revenir. Les préconisations de réfection et de réparation sur les égouts vieillissants.

Ces égouts bâtis étant nécessaires à l'exercice de deux compétences : l'assainissement des eaux usées (compétence gérée par Val de Garonne Agglomération) et la gestion des eaux pluviales urbaines (compétence déléguée à la commune de Marmande),

Il est proposé au conseil municipal la présente convention afin de répartir à 50/50 les coûts afférents aux études et travaux desdits égouts bâtis.

Monsieur Francis souhaite intervenir. Il a bien noté avec son groupe d'opposition que lorsque des travaux sont engagés sur une réfection lourde de la voirie, les différents opérateurs gaz, eau, électricité sont sollicités en amont. Ils ont connaissance des travaux et ont interdiction dans les 5 années qui suivent d'intervenir à nouveau au risque bien évidemment d'endommager, de dégrader les ouvrages.
Il souligne que lors de la réunion de quartier à Garrigues, Monsieur Le Maire avait fait allusion à un célèbre opérateur qui aurait demandé à intervenir sur une voirie qui venait d'être faite.
Stéphane Francis demande si concernant ce dossier et d'autres, où des gros travaux de voirie seraient envisagés il n'est pas possible à défaut de leur imposer d'intervenir à l'instant « T » de prévoir les réservations des différents réseaux voire de leur demander de participer au financement.
Monsieur Le Maire reformule la demande de Stéphane Francis pour être sûr de bien comprendre : « vous voulez dire que tant qu'à réaliser les travaux sur les égouts bâtis il faudrait demander en simultané aux autres concessionnaires s'ils ont besoin de travaux plus tard pour en profiter c'est ça ? »

Monsieur Le Maire précise que la commune n'a pas la capacité de leur imposer d'intervenir à ce moment-là par contre s'ils n'ont pas de travaux à faire pour autant prévoir les accueils des futurs réseaux dans l'hypothèse où quelques années plus tard les concessionnaires demanderaient à faire passer des câbles pour la téléphonie ou électricité par exemple.

Concernant les boulevards il ne s'agit pas de refaire une tranchée ce serait catastrophique budgétairement. Il va y avoir des constructions, réhabilitation à l'intérieur parfois chemisage.

Il précise qu'il n'y a pas longtemps on a réouvert parce que le dessus s'était effondré et cela a été refermé sur une petite distance. C'est plutôt cela qui est préconisé. Pour la faisabilité il y aura peut-être un peu de réouverture à droite à gauche mais pas de réfection complète par rapport à la voirie.
Il rappelle que les boulevards ont vocation à rentrer en réfection. Ce sera effectivement l'occasion de gérer différemment, de mettre en place la fibre par exemple, de vérifier les réseaux gaz typiquement.
Monsieur Le Maire précise que par exemple pour des raisons de sécurité, le gaz refuse de travailler avec quiconque. Quand le gaz intervient, aucun autre prestataire ne doit travailler. C'est une particularité, il y a une autre technicité. Il faut parfois aussi attendre la disponibilité d'ouvriers spécialisés.

Monsieur Dubourg souhaite savoir si avec ces travaux des égouts bâtis on passera en séparatif. Il souligne que la gestion de l'eau pluviale est une chose mais que la gestion de l'eau usée est beaucoup plus difficile notamment au niveau des produits qui passent à l'intérieur. Il précise que tout cela part à la centrale d'épuration. Comment cela est-il séparé au niveau de la centrale d'épuration ? Il souligne que si tout arrive en même temps il faut payer une part alors que l'assainissement relève de la compétence de Val de Garonne Agglomération. Cela peut être délicat.

Monsieur Le Maire précise que le but est quand même de passer en séparatif en cas de travaux.
Pour les boulevards c'est un projet de réfection de voirie cependant avant de refaire la voirie il faut refaire les réseaux en-dessous. Monsieur Le Maire s'est attaché à l'eau pluviale. Le séparatif doit être fait.
Sur les boulevards, le séparatif doit être fait avant la réfection de voirie. Il y aura une séparation complète entre les eaux pluviales qui resteront dans les égouts bâtis. L'idéal aurait été de refaire un autre réseau. La priorité est de mettre les boulevards en séparatif et supprimer ensuite les deux rejets directs.
Cela est prévu.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 - Indemnisation amiable des préjudices économiques liés à la réalisation des travaux de restructuration de l'espace public place Clémenceau, rues Charles de Gaulle, Palais et Abel Boyé

Monsieur Le Maire présente le dossier.
Il précise qu'à sa connaissance, Marmande est la seule commune du département à avoir proposé cette commission. Agen l'a farouchement refusé. Il en est de même pour Villeneuve, mais aussi La Réole.
Les modalités avaient déjà été présentées ici en conseil municipal.
Les dossiers ont donc été déposés et analysés par Initiative Garonne qui assiste la commune dans sa démarche. Il rappelle qu'une perte de marge brute n'est pas la même chose que le chiffre d'affaires. La commission d'indemnisation amiable, chargée d'examiner les demandes, d'évaluer et de calculer le préjudice subi par les commerçants, s'est réunie le 20 mai 2025 sous la présidence de Madame Frédérique MUNOZ-PAUZIES, présidente de chambre à la Cour administrative d'appel de Bordeaux. Sur les 17 dossiers déposés : six ont été rejetés, quatre étaient hors périmètre dans la rue Toupinerie, la rue Abel Boyé, et deux manquaient de pièces comptables certifiées. Les autres dossiers ont été retenus et examinés.

Dans la commission, les élus de Val de Garonne Agglomération, de Marmande ont décidé d'attribuer l'intégralité de l'enveloppe de 100 000 €.
Monsieur Le Maire n'a pas l'habitude de « se jeter des fleurs » mais un travail équilibré a été réalisé contrairement à tout ce qu'il peut lire. Il le dit souvent ce n'est pas parfait mais il lui semble qu'un travail le plus précis possible a été effectué.
Les résultats ont été remis aux commerçants, ainsi que le protocole d'accord précisant les sommes attribuées.

Les commerçants doivent signer ce protocole. Après acceptation, aucun recours n'est possible.
Monsieur Le Maire leur précise depuis le début, et redit à chaque rencontre : « Vous pouvez ne pas signer et vous avez le droit de faire un recours, sachant que la Présidente du Tribunal a souligné que les magasins ont toujours été accessibles. La rue n'a pas été barrée. Elle était compliquée au niveau accessibilité mais on pouvait toujours y aller. Le tribunal juge qu'il n'y a pas d'impact c'est une remarque juridique. »
Ces dossiers sont en cours de retour. Pour la commune, le conseil municipal doit approuver le projet de protocole d'accord.

Madame Pérali trouve que sur 17 dossiers déposés seulement 11 dossiers ont été retenus. Cela fait peu, trois commerces sur la place Clémenceau et tous les autres dans la rue Charles de Gaulle.
Elle voulait savoir comment ces dossiers ont été recueillis ? La municipalité a-t-elle aidé les commerçants à remplir ces dossiers ? Elle souligne qu'il fallait fournir des justificatifs comptables qui pouvaient nécessiter l'intervention d'un professionnel et donc engendrer des frais pour les commerçants et ce sans savoir s'il y aurait une indemnité en retour. Elle s'interroge : « Cela n'a-t-il pas été un frein pour certains commerçants surtout que d'après ce qu'on lui a rapporté il fallait remonter jusqu'en 2018. C'était un gros travail. »
D'autre part, elle s'interroge par rapport à l'enveloppe de 100 000 € : « Comment cette somme a-t-elle été arbitrée ? Certaines collectivités mettent en place des fonds d'indemnisation municipaux, notre ville ne pouvait-elle envisager de donner une enveloppe supérieure ? Il aurait été ainsi possible d'indemniser les commerçants sur un secteur plus large et pas seulement autour de la place Clemenceau, la rue Charles De Gaulle et Boyé, Palais. »
Elle considère ainsi que son groupe d'opposition que ces travaux ont pénalisé l'ensemble des commerces du centre-ville y compris ceux des rues voisines dans une moindre mesure mais tout de même.
Il faut, selon elle, en effet bien considérer que pendant cette période de travaux, les clients ont souvent préféré fuir le centre-ville, qu'il était compliqué de s'y rendre juste pour une seule boutique par exemple. Pour elle, l'ensemble des commerces a été pénalisé.

Monsieur Le Maire souligne qu'avec ce chantier, il y a eu une fréquentation étonnante. Les commerçants eux-mêmes en ont été surpris.
A la question : « Est-ce que la collectivité ne pouvait pas mettre plus ? », Monsieur Le Maire répond que les commerçants avaient au départ écrit en demandant une exonération de la CFE (cotisation foncière des entreprises). Il avait transmis cette demande au président de l'Agglomération. Cela n'avait pas été retenu par l'Agglomération pour des raisons juridiques.
Le montant de la CFE représenté par les commerces s'élevait à 88000 €.
Le Président de Val de Garonne Agglomération et lui-même ont décidé d'arrondir à 100 000 €. C'est une manière de répondre un peu au-dessus à la demande faite.

Pour avoir regardé ce qui se faisait dans les autres villes, la commune de La Réole par exemple a été moins généreuse.

Pour ce qui est d'étendre le dispositif à d'autres rues que les rues impactées, Monsieur Le Maire explique que la magistrate avait bien précisé que la seule question posée par le tribunal est : « Est-ce que le magasin était accessible ? »
C'est ce que dit la magistrate. Il souligne qu'il n'est pas un homme de droit.
Il précise que le service juridique de VGA s'est occupé d'accompagner les commerçants.
La directrice et son agent ont été réactives et ont répondu à toutes les demandes faites.
Des pièces comptables ont effectivement été demandées, des pièces certifiées. Cela lui paraît un peu logique. On travaille avec l'argent public celui des Marmandaises et Marmandais.
Il souligne que l'on ne peut pas être que sur de la bonne foi.
Les commerçants ont généralement tous un comptable qui pouvait leur fournir des pièces certifiées.
Pourquoi être remonté aussi loin qu'en 2018 ? simplement parce qu'il y a eu le Covid. L'année 2019-2020, a été particulière. Certains commerces peuvent avoir fait de très gros chiffres.
Cela se lisse.
Il considère franchement avoir été à l'écoute des commerçants.
Les dossiers ont été traités avec la plus grande souplesse possible. Les services ont vraiment rappelé les gens en précisant ce qu'il manquait.
Concernant la notion de perte et de compensation il ne faut pas oublier que la collectivité (avec les aides qu'il a pu y avoir aussi des divers partenaires) a investi une énorme somme d'argent sur le centre-ville. Il espère que cela va profiter aux commerçants. Là aussi, l'investissement fait avec l'argent des Marmandais du territoire va aussi profiter aux commerçants.
Pour avoir suivi la répartition, Monsieur Le Maire souligne qu'ils sont allés au plus précis par rapport à ce qui pouvait être le plus juste.
La majorité souhaite vraiment que non seulement les commerçants récupèrent mais puissent aussi quelque part prendre encore plus leur envol.

Madame Calzavara souligne que Monsieur Le Maire sait très bien que les commerces de la rue Toupinerie, près de la rue du Palais ont vraiment été impactés. Elle explique qu'il y a les habitudes de vie. Les gens vont par exemple la plupart du temps au Coffee Shop, à L'Elégance parce qu'ils arrivent du centre-ville. Ce sont des habitudes de vie.
Elle entend les propos de la magistrate mais souhaite savoir si Monsieur Le Maire est intervenu, les a défendus ? En termes de justice, elle trouve très injuste que l'impact subi par ces commerçants sur leur chiffre d'affaires n'est pas pu être indemnisé.
Il n'y a selon elle pas que des notions juridiques très formelles mais aussi les habitudes de vie.
Elle considère qu'il y a eu également un impact sur ces commerçants.
Elle ne comprend pas que parce la rue Charles de Gaulle c'était accessible, il y avait un passage à travers les travaux. Elle trouve parfaitement injuste que certains magasins de la rue Charles de Gaulle soient indemnisés et d'autres non parce qu'on décide que c'était accessible par une autre voix.

Monsieur Le Maire explique que le périmètre a été défini par une commission de préfiguration qui a écrit le règlement intérieur. Les commerçants étaient représentés et ont été associés.
Ils n'étaient bien entendu pas présents à la commission d'indemnisation pour ne pas être juge partie. Il souligne que c'était une volonté forte de la majorité de les associer pour écrire le périmètre, le règlement.
Cela n'a pas été décrété par Le Maire de Marmande ou Le Président de VGA.
Il aurait peut-être pu être envisagé dans un périmètre par exemple intérieur des boulevards pour éviter toute discrimination d'exonérer pendant 2 mois par exemple de la taxe sur l'occupation du domaine public les mois d'été.

Il y a eu une exonération qui n'a pas touché tout l'intra boulevard mais qui a touché tous les secteurs concernés. Il précise qu'il n'y a pas eu que le geste de l'indemnisation.
Des mesures, comme par exemple la gratuité du parking souterrain pendant 1 heure et demie, ont été prises pour faciliter l'accès au centre-ville (mesure prolongée d'ailleurs jusqu'au 31 décembre). Les commerçants ont d'ailleurs remercié la majorité d'essayer de palier le plus possible.
C'est dans l'intérêt de tous.
Monsieur Le Maire précise que tous les protocoles devraient être revenus signés demain ou après-demain.

*Votants : 27 - Abstentions : 02 (*CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine) *- Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°7 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par le Pôle espaces publics et bâtiments : Année 2025

Karen Nosmas présente le dossier
Elle rappelle que certains travaux sont effectués par les agents municipaux ce sont les travaux en régie. En l'occurrence, les travaux concernés ce soir sont des travaux sur les bâtiments scolaires à l'école Jean Jaurès, à la maternelle de Beyssac, et sur divers autres sites.
La liste des travaux en régie de cette délibération est annexée à la présente délibération.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 : Cession d'horodateurs de stationnement sur voirie

Karen Nosmas présente le dossier.

Monsieur Le Maire regarde les anciens colistiers d'opposition. Il avait entendu dans cet hémicycle que les horodateurs étaient vendus. Karen Nosmas lui confirme le contraire.
La Commune de Marmande possède en effet 31 horodateurs acquis en 2014, 2016 et 2017. Elle explique que ces appareils sont amortis en totalité, leur valeur nette comptable est donc égale à zéro euro à l'actif de la collectivité.
Ces horodateurs ont été retirés de l'espace public lors de la mise en place des zones bleues de stationnement en janvier 2018.
Depuis, ils sont stockés au centre technique municipal.
En réponse à une annonce publiée par la Commune pour la vente de 27 horodateurs, la société Singladures Tecnologiques Comercials, domiciliée Passeig Canal à AMPOSTA (Espagne), a proposé d'acheter le lot pour 5 400 euros.
Elle précise que la collectivité en garde quatre.
Monsieur Le Maire explique qu'il a souhaité en garder non pas que ce soient des objets collectors parce qu'il y a au moins deux places de stationnement où la majorité proposera 1 heure et demie gratuite une seule fois dans la journée. Il explique que l'usager
tape les numéros de sa plaque d'immatriculation, le ticket gratuit est positionné devant au niveau du parebrise. Au bout d'une heure trente si la place n'est pas libérée la personne sera verbalisée Il n'est pas possible de reprendre dans la même journée une autre heure et demie. Ce dispositif ne sera pas appliqué dans toute la ville. Selon lui, deux places permettront d'assurer réellement le turnover. C'est pour cette raison que Monsieur Le Maire souhaite garder 4 horodateurs : 2 pour ces deux places précises et 2 en remplacement en cas de problème.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 - Contrat pour la collecte des déchets soumis au versement de la redevance spéciale- 2025

Monsieur Le Maire présente le dossier.
Il explique qu'il s'agit d'un contrat habituel.
Depuis le 1er janvier 2017, Val de Garonne Agglomération a mis en place la Redevance Spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers (communes, administrations et entreprises), bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés mis en place par la collectivité.

Ces producteurs de déchets sont libres de faire appel ou non au service public de collecte mis en place par la Val de Garonne Agglomération.
Il explique que la commune fait partie de ceux qui participent au traitement de ces déchets par un versement d'une redevance spéciale qui est fonction du nombre de bacs. La redevance spéciale est calculée en fonction du service rendu via le principe du pollueur-payeur.

Il précise que l'on essaie de diminuer le volume de nos bacs pour faire diminuer le montant de la redevance.
Le présent contrat définit le champ d'application de la Redevance Spéciale en précisant notamment la nature des déchets et les quantités acceptées. Il est valable pour l'année 2025, le montant de la redevance spéciale 2025 s'élève à 41 590.01€

Madame Calzavara souhaite savoir si ce montant correspond à la totalité des dépenses de de nos déchets.
Elle souligne que la redevance spéciale s'applique au-dessus de 360 litres, qu'il y a de manière caricaturale la part fixe et une part supplémentaire ou est-ce que la totalité ?
Sa deuxième question est la suivante : est-ce que la commune récense des bâtiments qui dépassent 9 240 L ? Effectivement au-dessus de ce volume, Val de Garonne Agglomération ne se charge plus des déchets et il faudrait que la commune fasse appel à un prestataire supplémentaire, donc payer à nouveau.
Monsieur Le Maire explique que la somme correspond bien au traitement de nos déchets. La commune paie pour deux bacs 320 litres et ce même si on ne les sort jamais.
Un gros travail de rationalisation a été fait par rapport à des éléments à caractère exceptionnel par exemple une manifestation organisée par une association. « Le régime de croisière » sur l'année est retenu et une mise à disposition est faite.
Monsieur Le Maire précise que c'est d'ailleurs le Directeur Général des Services lui-même qui s'y est attelé avec un autre agent dédié à cette mission.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 - Maintien de la gratuité de 1h30 de stationnement du Parking Souterrain

En l'absence de Stéphane Blanchard, Monsieur Le Maire présente le dossier. Il rappelle que pendant toute la période de travaux de réhabilitation du centre-ville (rue Charles de Gaulle, Abel Boyé et place Clemenceau) les tarifs du parking souterrain ont été modifiés comme suit : stationnement gratuit pendant 1h30.
La majorité considère nécessaire de poursuivre le soutien à l'activité commerciale du centre-ville et propose de maintenir la gratuité de 1h30 de stationnement jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Monsieur Le Maire tient à souligner cet effort puisque que c'est une perte de recettes pour le budget annexe parking. Cela signifie subvention d'équilibre du budget principal.
Il considère que c'est un effort de la ville qui rentre dans la volonté de redynamiser le centre-ville, d'être attractif.

Valérie Pérali tient à remercier Monsieur Le Maire d'avoir tenu compte de leur requête. Son groupe d'opposition avait en effet demandé cette prolongation.

Monsieur Le Maire souligne que l'idée était bonne et a été partagée. Cela avait été évoqué également au sein de la majorité. Mais il ne renie pas la contribution de l'opposition.

Dossier n°11 - Attribution de subvention exceptionnelle ROCKSCHOOL - RAPSCHOOL MARMANDE

Anne-Laure Gasser présente le dossier.
Pour l'association Rockschool-Rapschool de Marmande, le contexte a été singulier en 2024.
La commune de Marmande souhaite soutenir l'action de cette association,
Elle explique que différents partenaires Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, Val-de-Garonne-Agglomération ont décidé collectivement de continuer d'appuyer cette structure pour lui donner le maximum de chance afin de trouver sa situation d'équilibre et verseront chacun une aide de 2 500 €.

A l'instar des trois autres partenaires institutionnels cités, la commune de Marmande se propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Rockschool de 2 500 € pour participer au financement de nouveaux projets d'intérêt local tel que la pépinière qui ambitionne d'aider des artistes locaux à accéder à la professionnalisation.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 - Subvention de compensation au titre de la mise à disposition du local de CESAme de la commune de MARMANDE, au profit de l'association ROCKSCHOOL RAPSCHOOL

Anne -Laure Gasser présente le dossier.
Elle explique que l'occupation du local de l'immeuble CESA est consentie à l'association moyennant un loyer annuel d'un montant de 12 000 € TTC.
La commune propose une subvention de compensation de la mise à disposition du local au profit de cette association comme les années précédentes.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 - Acquisition d'œuvre d'art, Le Dindon de Raoul Lamourdedieu.

Alain Le Bris présente le dossier.

Il rappelle que l'une des missions du musée Marzelles (Musée de France) est d'enrichir ses collections et son fond consacré aux artistes Lot et Garonnais du 19ème et 20ème siècle.
La sculpture « Le lanceur de Javelot » de Raoul Lamourdedieu a récemment été acquise.
Raoul-Eugène Lamourdedieu est un sculpteur lot-et-garonnais, né à Fauguerolles en 1877. Fils du chef de station à la gare de Gontaud-Fauguerolles, il devient sculpteur-graveur en médailles et fait carrière à Paris. Il est nommé professeur à l'École des beaux-arts et est l'auteur du Monument aux morts situé boulevard Gambetta à Marmande.
Le Dindon est une épreuve en bronze peint et marbre, signée et portant le cachet « La Stèle »
Ce cachet est la marque d'un groupe composé de plusieurs artistes. Cette sculpture mesurant 21,5 cm de hauteur sur une base en marbre noir de 2,4 cm de hauteur, a été présentée lors de l'exposition internationale des Arts Décoratifs et Industriels modernes de 1925, à Paris.
Cette œuvre a été acquise lors de la vente aux enchères le mardi 20 mai à l'Hôtel Drouot à Paris par la Maison de vente, Crait - Müller.
Le montant de l'acquisition s'élève à 3870 €, frais inclus.
Il explique que cela a été possible après avoir obtenu en amont de la vente, l'avis favorable de la délégation permanente de la Commission Scientifique Régionale des Acquisitions de Nouvelle Aquitaine (CSRA).

Il précise que cette dépense fera l'objet d'aides financières sous forme de subventions sollicitées auprès de l'Etat (DRAC) et de la Région (FRAM) à hauteur de 60 % du montant total. L'acquisition restera à charge pour la mairie de 1548 €.
Il souligne que cette sculpture permettra d'illustrer un autre aspect du travail de cet artiste puisque qu'il s'agit de la première représentation animale du sculpteur à rejoindre les collections du musée.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 - Modification des conditions financières apportée à la convention signée dans le cadre de l'exposition de Maurine Larcher, Les Amateur.ices au Musée municipal Albert Marzelles du 31 mai au 27 septembre 2025

Françoise Verdier présente le dossier.
Il s'agit d'accepter une modification de la convention qui unit le Musée municipal Albert Marzelles à l'association Pollen.
Cette convention va être modifiée par le biais d'un avenant.
Deux points particuliers sont à retenir :

- la possibilité (demandée par l'association pollen) d'un acompte de 40 % de la somme de 4 000 €, soit un versement de 1 600 €
- une participation aux frais d'impression des panneaux composant l'exposition.

Françoise Verdier rappelle que l'exposition a actuellement lieu au Musée Marzelles et ce jusqu'à la fin du mois de septembre.
D'autres croquis de Maurine Larcher seront exposés lors du festival international du journalisme à Couthures.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 - Création d'un tarif pour concert d'ensemble vocal ou instrumental hors Marmande

Françoise Verdier présente le dossier.
Le conservatoire propose la création d'un tarif pour les prestations des ensembles instrumentaux ou vocaux du conservatoire aux collectivités hors Marmande.
Cette tarification est fixée à 250 €.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Aide Financière dans le cadre du financement aux manifestations à l'association « Moto Club Marmandais »

Charles Cillières présente le dossier.
L'association sportive « Moto Club Marmandais » sollicite une aide financière pour l'organisation du Championnat du Monde de Long Track qui se déroulera le dimanche 13 juillet 2025. Cet événement sportif d'envergure organisé sur notre territoire permettra le rayonnement de l'association et de la commune de Marmande.
Le montant de cette aide financière s'élève à 2 750 €.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 - Aide Financière dans le cadre du financement aux manifestations à l'association « Club Cycliste Marmande 47 »

Charles Cillières présente le dossier.
Le « Club Cycliste Marmande 47 » sollicite une aide financière pour l'organisation du 74ème édition du Grand Prix de la Tomate qui se déroulera le dimanche 14 septembre 2025, épreuve mythique de Marmande.

La Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 17 500 €.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 - Aide financière dans le cadre du financement aux manifestations à l'association « Aviron Marmandais »

Charles Cillières présente le dossier.
« L'Aviron Marmandais » organise les régates de Marmande qui ont eu lieu en octobre.
L'association a sollicité une aide financière. La majorité a prévu une aide de 250 € pour cela.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 - Aide financière dans le cadre du fonds d'intervention sportif à l'association « Beyssac Beaupuy Marmande »

Charles Cillières présente le dossier.
Il ne va pas rappeler le beau parcours réalisé par le BBM en coupe de France et également en coupe du Sud-Ouest. Il souligne que malheureusement de participer à des coupes de France ou du sud-ouest et d'être champion, ne rapporte pas d'argent bien au contraire cela en coûte.
Le club a donc sollicité à la fois la mairie de Beaupuy et également Marmande.
Il explique que la commune s'est alignée sur la participation de Beaupuy qui s'élève à 3000 €.
Monsieur Le Maire considère que la Fédération de basket pourrait aider davantage les clubs dans ces cas précis.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 - Attribution de subventions aux associations à caractère social pour l'année 2025

Maud Caruhel présente le dossier.
Il s'agit d'attribuer aux différentes associations à caractère social présentant « un intérêt public local » les subventions au titre de l'année 2025.
Elle précise que toutes ne figurent pas sur cette délibération. Certaines n'ont en effet pas transmis l'ensemble des pièces. Il paraissait cependant important à la majorité de voter cette allocation pour l'ensemble des associations qui avaient rempli leur dossier.

Nom des associations bénéficiaires	Subvention de fonctionnement
Resto du cœurs	1 500,00 €
Association don du Sang bénévole de Marmande	450,00 €
Trisomie 21 Lot-et-Garonne	500,00 €
Conférence Saint-Vincent-de-Paul	2 000,00 €
Les ainés du foyer Constantin	400,00 €
Secours Catholique	1 000,00 €
ASSAD	5 000,00 €
ADOT 47	150,00 €
Repartie du bon pied (SOS surendettement)	2 000,00 €
Banque alimentaire	8 000,00 €
FNATH	100,00 €
Agir Cancer en Marmandais	500,00 €
SOS Accueil Femmes Enfants	1 500,00 €
Voyage en Terre Atypique	300,00 €
A vélo sans âge	500,00 €
France Alzheimer	300,00 €
TOTAL	**24 200,00 €**

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 - Commande publique – Convention avec ARDIE 47

Maud Caruhel présente le dossier.
Il s'agit d'une contractualisation avec l'association ARDIE 47, basée à Agen, qui accompagne les collectivités locales dans la mise en place des marchés publics sur des clauses d'insertion ayant pour vocation de faire en sorte que les entreprises contractualisant avec la collectivité embauche des salariés en insertion et facilitent ainsi leur insertion professionnelle. Le coût annuel de ce partenariat s'élève à 2 500 €.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 - Programme d'actions du contrat de ville 2024/2030 soutenues par la ville de Marmande pour l'année 2025

Jean-Claude Feyrit présente le dossier.
Il rappelle que le nouveau contrat de ville a été signé pour la période 2024 – 2030.
Chaque année, un appel à projet est lancé dans cette période-là permettant à des intervenants de proposer des actions à mettre en place sur le quartier.
Il précise que l'arbitrage s'est fait lors du comité stratégique du 23 mai en présence de Val de Garonne Agglomération, de Marmande, de Tonneins, et de l'État avec la sous-préfecture.
Une rencontre avec chaque porteur avait eu lieu lors des auditions préalables.
L'instruction technique a pris « pas mal de temps ».
Il précise que le tableau de répartition de ces subventions pour un montant de 28 530 € est annexé à la présente délibération.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 - Autorisation donnée au CCAS de vendre un bien (Bar de La Gravette)

Maud Caruhel présente le dossier.
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Marmande a été sollicité par la société ECI (Etude Conception Inclusive) pour l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 93 avenue du Commandant Christian BAYLAC, pour la parcelle EN266 d'une contenance totale d'environ 3564 m² pour la somme de 66 000 €.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS doit, préalablement à la mise en vente, obtenir l'autorisation du conseil municipal pour céder le bien en question. Cette délibération en fait l'objet.
Elle précise que le projet qui s'imagine est une sorte d'habitat partagé. L'idée est de construire des studios indépendants à loyer modéré pour des seniors, inscrire dans cet espace des lieux communs, des salles de vie communes. On imagine également une sorte de gouvernante qui serait présente sur le lieu pour accompagner ces séniors, animer le lieu, faire intervenir éventuellement d'autres associations sur le site.
C'est une proposition qui est faite qui n'existe pas sur le territoire et qui paraissait intéressante pour contractualiser et proposer de l'habitat innovant sur Marmande.

Madame Calzavara espère que la majorité a bien contractualisé ou s'est bien assurée de la faisabilité du projet, d'autant plus que ce terrain est vendu à un tarif quand même assez bas.
Maud Caruhel assure que c'est l'objectif. Elle précise qu'il s'agit d'une société que la majorité a rencontré il y a déjà 2 ans maintenant. Elle a rencontré d'autres sociétés spécialisées dans ces habitats innovants en direction des seniors. Après consultation, la majorité a décidé de contractualiser avec ce prestataire. Elle espère que tout se mette en place sinon elle ne vendrait pas le terrain. Elle demande à Madame Calzavara : « pourquoi ces interrogations ? »
Martine Calzavara souligne que ce terrain avait effectivement été acheté avec un objectif à peu près identique d'habitat partagé, pour créer du lien intergénérationnel.
Elle précise que pour elle dans les propos tenus, le projet annoncé semblait hypothétique d'où sa question.

Maud Caruhel explique que ce n'est pas hypothétique. Le projet est bien réel et sera ensuite validé en conseil d'administration du CCAS. Elle ne veut pas dire que ce terrain était une « verrue » mais précise que cela faisait quand même plusieurs années que cet espace inutilisé avait un coût pour la commune. Elle souligne que la partie « bar de la gravette » est largement amiantée.

Monsieur Le Maire précise que l'estimation des domaines tient évidemment compte de l'amiantage dont parlait Madame Caruhel. Pour avoir rencontré la société concernée, il précise que ce sont des personnes motivées. La majorité a essayé de prendre des garanties.
Il est raisonnablement confiant.

Jean-Luc Dubourg souhaite savoir si la majorité a pu voir un avant-projet, l'architecture des studios. Y-a-t-il des studios un peu plus grands qu'à la résidence des Glycines ? Le projet propose-t-il des appartements de 30 m², des F2 ?
Maud Caruhel précise que la proposition est faite pour des studios pour des personnes seules. Ils ont vu des plans de propositions du futur site. Elle souligne que la majorité s'est basée sur ces éléments pour acter sa décision.

Martine Calzavara s'interroge : Y aura-t-il une appellation type RPA (résidence privée pour aînés) avec des loyers encadrés ?

Maud Caruhel précise qu'il s'agira de logements privés à loyer modérés.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 - Demande de mise à disposition rémunérée d'intervenants sportifs qualifiés des clubs sportifs de rugby, basket, handball ou football pour l'accompagnement et l'encadrement d'enfants sur des temps périscolaires CLAE pour l'année scolaire 2025/2026

Patrick Cardoit présente le dossier.
Il s'agit de renouveler les conventions pour permettre à des associations sportives de mettre des personnels qualifiés au service des activités périscolaires. L'intervention est rémunérée à hauteur de 14,04 € de l'heure (prix défiant toute concurrence).

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 - Accueil de bénévoles dans le cadre des activités périscolaires du CLAE et des Services Jeunesse pour l'année scolaire 2025/2026.

Patrick Cardoit présente le dossier.
Il s'agit d'une délibération récurrente pour Monsieur Laffitte qui intervient bénévolement sur les écoles d'Herriot et de Jaurès. Cette convention permet de l'assurer pendant les activités avec les enfants.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°26 - Avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement 2025 – 2029 établie par la CAF, à destination de la Collectivité de MARMANDE dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (CLAE)

Patrick Cardoit explique que le partenariat avec la CAF se matérialise par la signature de la convention d'objectifs et de financement des activités périscolaires dans le cadre des accueils de de loisirs associés aux écoles.
Le présent avenant vient préciser les modalités de financement de la CAF et de calcul de la subvention, avec notamment le nouveau dispositif bonus « territoire CTG ».

Celui-ci est attribué aux équipements soutenus financièrement par des collectivités locales signataires avec la CAF d'une convention territoriale globale (CTG) ce qui est le cas pour les équipements de la Commune de Marmande.
Toutes les clauses de la convention initiale et de son avenant restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 - Proposition de tarifs pour le spectacle « MOZAIK » programmé dans le cadre de la manifestation URBANCE du 18 au 25 octobre 2025

Patrick Cardoit présente le dossier.
Du 18 au 25 octobre 2025, se déroulera la 15ème édition du « Festival Urbance ». Ce festival qui rassemble chaque année environ 1600 personnes, a pour vocation de mettre en valeur et de faire découvrir à la jeunesse et plus largement aux familles l'ensemble des pratiques sportives, culturelles et artistiques issues de l'espace des Cultures Urbaines.
Un spectacle sera proposé aux Marmandais. Ce spectacle est payant et à ce titre il est proposé de fixer de nouveaux tarifs pour cette année selon la grille suivante :

- 16 € Plein tarif
- 8 € tarif réduit pour les moins de 25 ans et bénéficiaires de minimas sociaux

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 - Proposition de tarifs pour le séjour Interculturel programmé du 23 au 25 juillet 2025 par le BIJ info jeunes

Patrick Cardoit présente le dossier.
Du mercredi 23 au vendredi 25 juillet 2025, un séjour interculturel se déroulera au village de vacances de la Taillade pour 11 jeunes âgés de 14 à 17 ans.
Ce séjour vise à promouvoir la découverte d'autres cultures, mode de vie et pratiques afin de mieux comprendre et accepter la diversité et encourager l'engagement des jeunes. Il s'appuiera sur les principes, valeurs et méthodes d'éducation du programme Erasmus+. L'une des méthodes utilisées sera l'éducation informelle, basée sur le principe « d'apprendre en faisant ». Cela offre aux jeunes l'opportunité de se forger leurs propres opinions et d'être acteurs et créatifs dans leur processus d'apprentissage.
Les objectifs de ce projet sont axés sur la sensibilisation à la citoyenneté européenne et plus largement, à la richesse de l'Europe et de ses cultures.
Ce séjour sera en partie financé par des fonds européens. Une participation sera demandée aux familles. À ce titre il est proposé de fixer le tarif à 25 €.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°30 - Motion de soutien à la création d'un poste d'inspecteur du permis de conduire en Lot-et-Garonne

Monsieur Le Maire explique qu'une motion a été distribuée aux élus. Il s'agit d'une motion de soutien à la création d'un poste d'inspecteur du permis de conduire en Lot-et-Garonne.
Monsieur Le Maire y est favorable. C'est important pour nos jeunes qui veulent passer le permis. Il voulait soumettre cette motion mais souligne qu'il semblerait que le problème soit réglé.
Monsieur Le Directeur Général des Services souligne que cette motion a été inscrite à l'ordre du jour il faut donc la voter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Soutient pleinement la demande de création d'un sixième poste d'inspecteur du permis de conduire en Lot-et-Garonne

Demande à Monsieur le Préfet de relayer cette exigence auprès de la Délégation à la sécurité routière (DSR) afin que des moyens supplémentaires soient alloués sans délai à notre territoire

Appelle les collectivités locales du département, ainsi que les parlementaires, à se mobiliser dans les plus brefs délais pour obtenir satisfaction sur ce sujet essentiel pour l'équité territoriale, la sécurité et la vitalité économique de notre département.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

\- - - - - - - - - -

Monsieur Le Maire passe à l'examen des décisions.

Décisions

- Décision n° 2025.100 – 20.05.2025 - Tarifs Conservatoire année scolaire 2025-2026
- Décision n° 2025.101 – 20.05.2025 - KARAKOIL PRODUCTION - Marché des Producteurs de Pays
- Décision n° 2025.102 – 21.05.2025 - Mise à disposition gratuite de la salle du Petit théâtre pour l'association ADESIF 47
- Décision n° 2025.103 – 21.05.2025 - Mise à disposition de la salle du Petit théâtre pour l'association ROCKSCHOOL RAPSCHOOL
- Décision n° 2025.104 – 27.05.2025 - Convention d'occupation du domaine public relative à la mise en place d'un service de scooters électriques en libre-service sans station sur le territoire de la commune de Marmande.
- Décision n° 2025.105 – 27.05.2025 - Autorisation d'ester en justice Affaire Commune de Marmande/ TOMIET REQUETE AUPRES DU PRESIDENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AGEN
- Décision n° 2025.106 – 27.05.2025 - Fête nationale 14 juillet 2025 – Association L'ASSOS CONTROL – Floyd Mania
- Décision n° 2025.107 – 02.06.2025 - Convention avec l'association « Chant et Musique »
- Décision n° 2025.108 – 03.06.2025 - Marchés et avenants pour le mois de Mai 2025
- Décision n° 2025.109 – 03.06.2025 - LES SANS SOUCIS - Clôture estivale
- Décision n° 2025.110 – 06.06.2025 - Prêt du tableau Au ciel de la Marmandie de Jean-Michel Linfort à l'occasion d'une exposition organisée par l'association Dea Dia du 14 au 28 juin 2025 à la Chapelles des Annonciades à Marmande
- Décision n° 2025.111 – 10.06.2025 - Conférence de Marie Bardiaux-Vaïente « Et ça vous fait quoi d'être une femme dans la bande dessinée ? » le mercredi 2 juillet 2025 à 17 h 30 dans le cadre de l'exposition de Maurine Larcher Les Amateur.ices
- Décision n° 2025.112 – 10.06.2025 - « UN DIMANCHE AU CLOITRE » 27 juillet 2025 BIELSA CONNEXION
- Décision n° 2025.113 – 10.06.2025 - Mise à disposition gratuite hors temps scolaire de salles de classes, de salles CLAE et de gymnases dans les différentes écoles marmandaises
- Décision ° 2025.114 – 11.06.2025 - « Un Dimanche au Cloître » 17 août 2025 – REMI DUGUE TRIO (Annule et remplace la décision n°2025.090)
- Décision n° 2025.115 – 12.06.2025 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune lot n° 2 Révision cotisation 2024 Marche 2022M32M
- Décision n° 2025.116 – 11.06.2025 - Demande de subventions pour l'étude de faisabilité du projet de création d'un pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives
- Décision n° 2025.117 – 16.06.2025 - Mise à disposition gratuite Des studios de danse du Conservatoire Maurice-Ravel

- Décision n° 2025.118 – 17.06.2025 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition / Partie carrelée au profit du Comité Foire Exposition de Marmande
- Décision n°2025.119 – 17.06.2025 - PROGRAMME : SAVOIR ROULER À VÉLO GENERATION VELO
- Décision n° 2025.120 – 18.06.2025 - Mise à disposition des classes nos 3 et 4 de l'école de Coussan au profit de l'association « TR@NSNUMERIC » à titre gratuit
- Décision n° 2025.121 – 18.06.2025 - CESSION D'UN VEHICULE PEUGEOT BOXER
- Décision n° 2025.122 – 19.06.2025 - Souscription d'une assurance « annulation d'évènement » pour le concert du 19 juillet 2025

Valérie Pérali a une question concernant la question n°2025.107 Convention avec l'association « Chant et Musique » par rapport au prix de l'instrument du conservatoire prêté gratuitement à l'association de Clairac.
Elle souhaite savoir pourquoi avoir opté pour la gratuité. Elle demande si les frais d'entretien de ces instruments n'auraient pas besoin d'être un peu diminué ? Elle considère que c'était l'occasion de faire appel à la solidarité territoriale.

Françoise Verdier ne dispose pas des éléments de réponse mais demandera plus de précisions à Monsieur Odiot (Directeur du Conservatoire). Elle souligne que ce n'est pas la première fois que l'on voit ce type de décision. Des liens existent effectivement entre les écoles de musique et les conservatoires du territoire. Selon elle, c'est dans ce sens-là qu'il faut le voir au titre de la solidarité territoriale.

Valérie Pérali a une seconde question concernant la décision n°2025.116 la « Demande de subventions pour l'étude de faisabilité du projet de création d'un pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives ».

Cette étude de faisabilité s'élève à un montant de 104 136 € TTC. La ville apporte la somme de 61 967 €.
Elle trouve, ainsi que son groupe d'opposition, qu'il s'agit pour la ville d'un montant très important pour seulement une étude de faisabilité. Elle souligne qu'il n'est en effet pas certain que le projet aboutisse. Elle demande le montant du projet.

Monsieur Le Maire ne dispose pas du montant du projet.
Cependant par rapport à la faisabilité il explique qu'il y a d'abord eu une réponse à un appel à manifestation d'intérêt. La collectivité est accompagnée sur ce point.
Il précise que si le projet n'est pas retenu la collectivité peut toujours le garder. Ce sera un peu différent, peut-être plus compliqué.
Monsieur Le Maire est depuis très longtemps très attentif au cabinet retenu.
Il est élu depuis un certain nombre d'années et pas seulement à la mairie de Marmande.
Il voit passer des choses y compris quand il saisit des « copier / coller » qui ont le don de l'agacer et ce y compris dans des parties financières.
L'opposition n'est pas obligée de le croire mais il expose sa position. Honnêtement, il ne regrette pas la somme engagée même s'il considérait, tout comme Madame l'Adjointe aux Finances, le montant élevé. Il le redit : il ne regrette pas 1 € de dépensé.
La restitution a eu lieu. Cela a duré très longtemps. Un travail sur mesure a vraiment été fait. Les élus ont été interpellés, réinterpellés, questionnés en fonction des réponses données. Tout a été pris en compte pour affiner le programme en fonction de la commune de Marmande. Pour le coup, il n'y a pas eu de « copier / coller ». Il n'y a pas qu'un seul cabinet. Ils sont plusieurs à intervenir car plusieurs dimensions. Il considère que « Palenka » le chef de fil de ce groupement a fait un travail remarquable.
Il rappelle que beaucoup de gens étaient autour de la table : la DRAC, la Région…
Il partage complètement la remarque de l'opposition car cela a également été sa première réflexion en voyant le devis.
Il y a eu des mois de travail et il le redit : il ne regrette pas 1 € de l'investissement fait (comme il le dit à chaque fois aux collègues après les réunions).
Il espère évidemment que la commune sera retenue mais considère sincèrement que le jeu en vaut la chandelle. Le travail effectué est vraiment de qualité.

Françoise Verdier complète en soulignant que dans le cadre de ce projet France 2030, une première phase d'appel à manifestation d'intérêt s'est déroulée en avril 2023. La commune n'est pas retenue. Seulement 25 dossiers ont été retenus sur 138. Pour autant, la commune a le droit de répondre à l'appel à projet. Le dossier doit être prêt pour le 15 octobre 2025. Il y a donc effectivement un travail de fond fait par « Palenka ».
Elle propose si Monsieur Le Maire en est d'accord, qu'à l'occasion d'une prochaine commission culture, d'exposer ce qui a été présenté dans le cadre d'un comité de pilotage.
Elle précise que des travaux sont encore menés, des interrogations subsistent.
Tout comme Monsieur Le Maire, elle souligne le travail exceptionnel fait par « Palenka ».
Elle voit parfaitement ce à quoi Monsieur Le Maire fait référence en parlant des « Copier / Coller ». Il y a une vraie émulation avec une vingtaine de partenaires. Cela aussi est remarquable et a été remarqué.
De très belles choses vont émerger de projets autour des industries culturelles et créatives.

Monsieur Le Maire souscrit tout à fait à cette proposition de présentation en commission.
Il souhaite que ce travail soit partagé avec les élus de la majorité tout comme avec ceux de l'opposition compte tenu des investissements et du projet. Cela lui paraît tout à fait logique.

- - - - - - - - - -

Monsieur Le Maire a reçu plusieurs questions écrites.

Jean-Luc Dubourg a transmis quatre questions.

Il procède à la lecture de la première :
« Suite au rachat des établissement Trazit, la borne de recharge électrique n'est toujours pas positionnée. Avez-vous des informations ? »

Il y avait effectivement une borne rapide 50 kw, la seule de la ville de Marmande d'ailleurs positionnée à cet endroit.
Elle était juste en face d'un célèbre restaurant rapide pour recharger en une heure. Monsieur Le Maire dirait qu'il y a une adéquation entre la présence de cette borne et le restaurant rapide à côté.
Lors du projet de reprise des établissements Trazit, Monsieur Le Maire et Monsieur Milhac ont rencontré les porteurs de projet et leur ont précisé que cette borne devait être conservée.
Il l'a déjà dit mais souhaite le re-souligner : le travail fait par la précédente mandature précédente en matière d'équipement en bornes électriques est plutôt bien fait. La commune était plutôt bien dotée. Il considère que maintenant il faut évoluer. Quand on regarde d'autres communes et pour s'en servir de temps en temps il sait de quoi il parle.
Cette borne de 50 kw a bien été actée par le promoteur qui devait la remettre. Il en positionnera également une sur le parking.
Mais le TE47 a réfléchi et souhaite finalement l'enlever.
Cela peut s'entendre et il comprend leur démarche.
D''autres bornes à côté d'un autre opérateur seront installées.
Monsieur Le Maire souhaiterait que le TE47 (Territoire d'Energie) réponde à une de ses demandes : équiper le secteur du centre-ville d'une borne rapide. Il considère que cela serait utile simplement parce qu'une personne qui va utiliser cette borne ne va pas rester 2h, il restera 45 minutes voire une heure mais pas dans sa voiture, il pourrait entrer en centre-ville.
Les personnes utilisant les bornes 22 kw laissent leur véhicule à charger 2 à 3 heures. Cela n'a rien à voir. Ce cas de figure précis concerne directement les habitants.

Le TE47 optait plus pour un positionnement à la gare mais Monsieur Le Maire demande un emplacement plus près de la rue Charles de Gaulle, à la Couronne devant l'Europe Hôtel.

Monsieur Le Maire souligne qu'à ce jour, le promoteur n'a pas positionné de bornes.

Jean-Luc Dubourg souligne que la précédente mandature avait opté pour ce lieu surtout pour les gens de passage. Cela était plus près de la rocade.

Monsieur Le Maire pense qu'il vaut mieux récupérer cette borne près du centre-ville.

La seconde question de Jean-Luc Dubourg est la suivante :
« Que devient le site de l'ancienne SOEM ? Apparemment le site a été dépouillé, notamment pour le cuivre. Pourquoi l'entretien n'est pas fait ? Que pensez-vous faire sur ce site ? »

Monsieur Le Maire explique que ce site avait été mis à la disposition d'une personne pour du paintball et d'autres activités.
Il considérait l'idée bonne que cela amenait quelque chose sur le territoire.
Le lieu pouvait semble-t-il s'y prêter.
Monsieur Le Maire et l'élu en charge ont visité le site avec lui, lui ont demandé de le remettre en état. Cela devait être fait. Une contrevisite est programmée fin juin, début juillet, dans les jours qui viennent.
Il précise que ni lui, ni son équipe n'ont de projet prévu. Cela reste un site intéressant pour ce genre d'activité. Encore une fois par rapport au paintball il considérait que cela avait du sens même si cela créait quelques difficultés au début.
Il pense qu'il faudrait essayer de trouver un porteur de projet « carré » pour faire quelque chose sur ce site malgré toutes les difficultés identifiées (inondations, limites…)

La troisième question de Monsieur Dubourg est la suivante :

« Nous apprenons par le journal d'information de la ville que des travaux suite à une étude vont être réalisés au conservatoire pour un montant de 345 000€ pour une première tranche. Pensez-vous opportun de faire ces travaux maintenant ? Combien sont estimés ces travaux en totalité ? Je n'ai pas vu ce dossier en Conseil Municipal ? »

Monsieur Le Maire souligne que ce point pourra faire l'objet d'une présentation mais qu'il n'y a pas forcément d'obligation mais si c'est une demande, cela pourra être fait.
Il explique que le conservatoire n'est pas un bâtiment facile à gérer en terme à la fois de chauffage mais aussi de confort d'été. C'est une catastrophe, les enseignants s'en plaignent régulièrement. Une première tranche de 34 5000 € a effectivement été présentée en commission travaux. Pour la première phase, la majorité a choisi de faire certaines choses pour essayer d'améliorer le bâtiment. Elle verra si des tranches supplémentaires seront effectuées.
Il ne peut pas donner une somme globale mais souligne que la première tranche est onéreuse. Il rappelle le caractère obligatoire du décret tertiaire pour la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux. La majorité choisit l'ordre des travaux parce qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps. Elle a choisi de commencer par l'école Edouard Herriot, d'autres écoles suivent.
Le conservatoire en l'occurrence est le bâtiment où le plus de questions se posent tant pour l'été que pour l'hiver.
La majorité espère avec ces travaux améliorer les deux situations hiver, été.
Par rapport au montant, Monsieur Le Maire souligne que la rénovation énergétique engage tout de suite des sommes importantes. Il rappelle que ce bâtiment avait été conçu plus pour l'apparence esthétique que pour l'efficacité thermique.

Anne-Laure Gasser ajoute que ce type de bâtiment est ce que l'on appelle aujourd'hui des bouilloires thermiques.
Elle explique que tout ce système de vitrage avec absence de volets et de rideaux fait que la chaleur à l'intérieur est encore plus élevée que la température extérieure à certaines périodes de l'année. Déjà à certaines périodes du mois d'avril le climat est intenable, et ce dès le moment où le soleil commence à « taper ». Ce phénomène perdure d'avril à d'octobre.

Monsieur Le Maire conclut que c'est l'adaptation au changement climatique, une obligation. Et ce n'est pas aujourd'hui aux vues des températures que l'on va dire le contraire.

La quatrième question de Monsieur Dubourg est la suivante :

« Suite aux végétalisations des cours d'écoles, avez-vous estimé le budget supplémentaire pour l'entretien de ces espaces ? »

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la cour de l'école Labrunie ont été réalisés il y a déjà 2 ans.
Un point précis a été fait.
6 heures hebdomadaires d'arrosage ont été nécessaires pour que les végétaux prennent.

Aujourd'hui, il y a une baisse significative de cette charge de travail. Aucune embauche particulière n'est prévue (Monsieur Le Maire parle du coût de fonctionnement).
Il précise qu'aujourd'hui la gestion différenciée n'est pas mise en place pour réaliser des économies mais est un choix opportun pour la majorité.
Cela donne l'avantage de dégager des marges pour pouvoir gérer d'autres espaces.
Sur l'ensemble de la végétalisation, la majorité va évaluer avec la place Clémenceau si cela nécessite quelques heures de travail supplémentaires pour le service Espaces Verts. A la question « Est-ce-que la gestion différenciée va compenser ce travail qui existe maintenant et qui n'était pas là avant, il ne peut évidemment pas répondre. L'idée est d'affiner au fur et à mesure du fonctionnement.
Il y aura peut-être à terme un employé supplémentaire pour les espaces verts, à ce jour, il n'en sait rien.
Monsieur Le Maire reste très attentif. Il n'y a pour l'instant pas de supplément. Cela fait peut-être moins d'entretien, de propreté et plus d'espaces verts.

Non pas que l'équipe propreté soit surdimensionnée, la majorité cherche un équilibre.

Le groupe d'opposition « Forces Marmandaises » de Martine Calzavara a également transmis 3 questions.

Martine Calzavara lit la première :

« Au cours de la traditionnelle cérémonie d'accueil des nouveaux Marmandais, nous avons eu le plaisir d'accueillir 39 nouveaux foyers supplémentaires.
Au regard de la fiscalité foncière confiscatoire qui ne favorise pas à priori les acquisitions immobilières, pouvez-vous nous donner le pourcentage de propriétaires parmi ces nouveaux arrivants ? »

Martine Calzavara souligne qu'elle demande juste un terme indicateur voir si notre ville reste attractive ou pas.

Monsieur Le Maire explique qu'il a posé la question. Il y avait 14 locataires, cinq propriétaires, deux personnes en maison de retraite.
14 personnes étaient sur répondeur téléphonique et n'ont pas répondu à l'invitation.
Par rapport à cette notion de fiscalité foncière confiscatoire qui ne favorise pas les acquisitions immobilières, Monsieur Le Maire souligne qu'il regarde d'une façon intéressée les déclarations d'intention d'aliéner pour deux raisons.
La première est une raison très pratico - pratique, cela crée des droits de mutation pour la commune.
La seconde est que cela l'intéresse de voir la vitalité du marché, voir ce qui se vend, pour bien appréhender la ville.
Il souligne que certaines personnes achètent pour louer. Cela s'appelle des investisseurs.
Il considère que la fiscalité n'est pas si confiscatoire que cela puisque ces personnes représentent un ratio. Ces personnes investissent et louent. La commune va donc compter un nouvel arrivant, un locataire. Mais il souligne qu'un bien aura tout de même été restauré et que finalement un propriétaire est arrivé sur la commune. Ce sont des dualités.

Sans faire de sociologie, il souligne que l'on peut opposer le fait d'être propriétaire au fait d'être locataire c'est une vision qu'il qualifierait plutôt de capitalistique. Il souligne que certains pays comptent beaucoup plus de locataires que de propriétaires.
A Marmande, 49 % des habitants sont propriétaires. C'est moitié /moitié pour la commune. Il n'est pas très sûr que de juger la vitalité de la ville sur ce point soit fiable.

Martine Calzavara précise que ce n'est pas un jugement mais juste un indicateur.

Monsieur Le Maire souligne que lorsqu'on parle d'indicateur cela induit une interprétation derrière.

La seconde question de Martine Calzavara est la suivante :

« Suite aux événements qu'a connu notre ville le 29 mai dernier, vous avez tenu une conférence de presse le 5 juin pour donner votre positionnement sur ces dégradations.
Ma question concerne la forme de cette conférence. Pourquoi n'y avait-il pas un représentant de la gendarmerie sachant que cette dernière a pour mission la police judiciaire de notre ville ? Cette parole aurait pu servir à rassurer les habitants.
Est-ce un oubli ou une volonté de ne pas associer la gendarmerie à cette conférence ? »

Monsieur Le Maire avoue avoir été surpris par cette question.
Il explique qu'il a tenu une conférence de presse pas tout de suite après les faits mais s'en est expliqué. La communication était en effet très limitée. Il aurait pu faire un point presse pour annoncer qu'il ne pouvait pas communiquer sur l'affaire en cours que seul le procureur de la République était habilité à le faire.
Il n'y voyait là pas d'intérêt. Il savait que ce n'était pas une « bande organisée » mais un seul individu responsable des faits alors il aurait peut-être pu déclarer qu'il ne s'agissait pas de phénomène en bande, le procureur aurait peut-être accepté mais il n'a pas trouvé cela assez grave pour communiquer. Il précise que la conférence de presse est forcément un temps politique par définition, et par conséquent demander au commandant de compagnie d'être présent revenait à le mettre dans l'embarras.
Pour tout dire, Monsieur Le Maire en a parlé avec le commandant et le Sous-Préfet. Il savait qu'une personne était en garde à vue.
Il avait prévenu qu'avant la fin de semaine il ferait un point presse. Ce à quoi, ils ont répondu pas de problème mais nous ne venons pas. Cela est normal.
Monsieur Le Maire explique qu'il s'est bien gardé de leur demander.
Un commandant de gendarmerie ne viendra jamais sur un temps comme celui-ci. Il sera peut-être présent aux côtés du procureur de la République mais jamais à côté d'un élu.
Pour revenir à la gendarmerie, Monsieur Le Maire garantit que les liens sont constants.
Il ne compte pas le nombre de messages que lui envoie le commandant Wolff pour l'informer d'interpellations un peu « musclées ». Mais fort heureusement, ce n'est pas tous les jours parce que la ville de Marmande n'est pas Chicago. Mais de temps en temps le commandant lui envoie des messages en précisant qu'en cas de nécessité il le tient informé.
Monsieur Le Maire ne clame pas cela sur les toits parce qu'il n'y a pas lieu.
Il le redit : il est constamment en lien avec le commandant Wolff qui va nous quitter.
Il en profite pour le saluer publiquement et le remercier du travail effectué, des échanges très sincères et francs, et ce toujours avec un grand respect.
Monsieur Le Maire précise que le commandant Wolff savait qu'il garderait la discrétion, il ne lui a jamais rien caché. Ils n'étaient parfois pas d'accord mais ont construit ensemble.
Il voulait le remercier et lui souhaiter bonne chance pour la suite.
Monsieur Le Maire n'est pas inquiet car c'est un homme brillant. Il est venu lui présenter son successeur à qui il a redit que la commune devait la sécurité aux gens.
Monsieur Le Maire souligne que le lien est fort avec la gendarmerie et interpréter son absence lors de la conférence de presse pour une méfiance ou une défiance ou un oubli non. Monsieur Le Maire a épargné au commandant de lui dire « Écoutez Monsieur Le Maire vous me mettez dans l'embarras mais non je ne peux être présent ».
Jean-Claude Bourbon ajoute à cette question de Madame Calzavara qu'à la place du Commandant Wolf il ne participerait pas à ce genre de présentation.

Martine Calzavara pose sa dernière question :

« Vous défendez le modèle de logements sociaux mais il n'y a aucun problème sur ce modèle qui est très utile pour beaucoup de nos concitoyens. En revanche quand on est maire d'une commune qui est surreprésentée en économie sociale, surreprésentée par les revenus liés aux retraites et enfin surreprésentée par les revenus issus de l'emploi public, que cette forme d'économie entraine un développement défavorable de notre ville, pensez-vous qu'aggraver cette situation est faire preuve de responsabilité, tant pour les Marmandais installés depuis longtemps que pour les nouveaux venus ? »

Martine Calzavara demande à Monsieur Le Maire de bien comprendre sa question et précise qu'elle n'a pas de soucis avec des personnes en difficultés.

Elle n'a rien inventé cela a été présenté par Val de Garonne Agglomération. Cette surreprésentation des revenus liés effectivement aux revenus sociaux que ce soit le RSA ou autres mais également l'importante proportion de retraités sur notre territoire (avec des retraites pas forcément très élevées), les emplois sont aussi beaucoup représentés par les revenus du public que ce soit l'hôpital, les collectivités. Ce ne sont pas forcément des revenus très élevés. En construisant de plus en plus de logements sociaux, la majorité aggrave cette situation économique et elle considère qu'il faut en prendre conscience.
Ne serait-il pas possible d'avoir une autre façon de voir les choses ?

Monsieur Le Maire propose à Martine Calzavara de lui présenter des personnes dans un service qu'on appelle la DDT (Direction Départementale des Territoires). La commune est en pleine révision de PLU.
Monsieur Le Maire a encore assisté à une réunion dernièrement où la question du pourcentage leur a été posée. Monsieur Milhac n'est pas présent ce soir mais pourrait le confirmer.

Monsieur Le Maire ne s'est pas énervé pas mais était ferme. Il a dit de ne pas venir le chercher sur ce sujet, qu'il les envoyait à l'opposition.
Il est d'accord, d'autres communes de notre territoire pourraient partager un peu plus le logement social. C'est ce qui est plus ou moins prévu dans le plan d'habitat de Val de Garonne.
Il l'a déjà dit dans cet hémicycle, lors de la présentation de l'ensemble des projets immobiliers sur le territoire, la moitié des logements était du logement social et tout le reste de l'accession à la propriété.
Il explique qu'entre-temps, la situation économique s'est effondrée et ce surtout au niveau du bâtiment. Il ne sait pas si nos élus nationaux, nos dirigeants en ont conscience mais il vaudrait mieux. Il faut trouver un modèle économique.
Tout ce qui était accession à la propriété a pris plus que du « plomb dans l'aile ».
Des lotissements entiers sont tombés. C'est pour cette raison qu'il semble qu'il n'y ait plus que du logement social. Des projets d'accession à la propriété vont « sortir ».
Monsieur Le Maire prend des cas concrets, comme des agents de services hospitaliers, des aides-soignantes, une infirmière séparée avec deux enfants, cela peut être des employés de l'usine Creuzet ou d'autres usines…
Il ne va pas s'agacer parce que ce n'est pas dans son tempérament mais il ne comprend pas ce qu'écrit Madame Calzavara.
Il est d'ailleurs surpris par ces propos. Monsieur Le Maire croit la connaître un peu, ses engagements. Mais quand elle dit que quand on est « Maire d'une commune prendre les modèles des logements sociaux ». Il souligne qu'il n'a pas dit que le modèle était le développement des logements sociaux.
Il rappelle que L'État demande aux collectivités il vous faut 20 % de logements sociaux sinon vous ferez l'objet d'une amende. La commune de Tonneins préfère payer une amende. Il faut peut-être en arriver là. Il estime qu'avec le taux de la commune aujourd'hui en la matière, il n'a de leçon à recevoir de personne. C'est d'ailleurs ce qu'il a dit à la DDT. Il n'a jamais parlé de modèle de développement. Il souhaite que la commune retrouve de la population en centre-ville avec un pouvoir d'achat.
Il pense être clair là-dessus.

Et quand il a dit « vous êtes pauvres à Bordeaux soyez riche à Marmande » il parle de gens qui ont 4 000 € de revenus ou 4 500€ de revenus dans le foyer et qui « tirent la langue en centre-ville de Bordeaux. C'est la réalité. Il dit venez vivre à Marmande, travaillez à Bordeaux si votre employeur est là-bas mais qu'avec cette somme-là vous serez bien à Marmande et la commune sera contente. Pour le centre-ville, la majorité essaie de trouver des habitats qui correspondent à cette demande.

Il considère que Madame Calzavara a ajouté une forme de jugement quand elle dit que cette forme d'économie entraîne un développement défavorable de notre ville.
Il fait remarquer à Madame Calzavara qu'elle est une femme intelligente et lui demande si elle mesure les propos qu'elle tient.

Martine Calzavara explique qu'elle reprend les propos tenus il y a quelques années à Val de Garonne par Monsieur Portier et son bureau d'études.

Monsieur Le Maire l'interroge qu'entend - elle par « économie sociale », veut-elle dire qu'il y a trop de gens qui perçoivent le RSA ?

Martine Calzavara parle d'économie sociale, pas de personne. Elle parle d'état de fait.
Ce n'est pas un jugement.

Par rapport aux retraités, Monsieur Le Maire interroge Martine Calzavara et lui demande si elle a déjà entendu parler de la « Silver économie ».
Il sait que oui et c'est pour cette raison que ses propos le surprennent.
C'est un débat sociologique. Il souligne que ces retraités ont plus de pouvoir d'achat que les actifs. Monsieur Le Maire est content que ces retraités en question soient venus s'installer à Marmande.
De plus, il n'est pas très sûr que la commune soit surreprésentée par les revenus issus de l'emploi public.

Il reprend les propos de Madame Calzavara qui souligne que les revenus de la fonction publique sont faibles, que la fonction publique rémunère moins que le privé. Monsieur Le Maire pense que les fonctionnaires seront reconnaissants mais de là à dire que l'emploi public est défavorable au développement économique.
A Marmande, il y a un hôpital, une mairie, le siège de l'agglomération, de l'emploi public, …
Il y a effectivement un CMS (Centre médico-social) mais lui est ravi que le CMS soit à Marmande.
Il souligne que si le CMS était inutile tout le monde serait content mais sa présence signifie qu'il y a des besoins.
Ces agents travaillent en centre-ville de Marmande.
De plus, il y a effectivement un lycée, des collèges sur la commune. C'est également ça les emplois publics.
Toutes les centralités sont ainsi faites.
48 % d'emplois public à Agen, 32 % à Bergerac.
Il ne faut donc pas selon lui, dire que l'emploi public est surreprésenté. Il est normal qu'une ville de centralité ait un taux d'emploi public supérieur à la moyenne du territoire.
Il est évident que ce n'est pas à Taillebourg que l'on va les retrouver.
Monsieur Le Maire est surpris par les écrits de Madame Calzavara.
Il se rappelle très bien du rapport Portier, de la présentation à laquelle elle fait référence.
Il ajoute qu'il parle souvent des couples bordelais qui pourraient venir s'installer chez nous à Marmande. Mais il ne comprend pas son raisonnement : relier le développement des logements sociaux, la présence des retraités dans la commune à l'aggravation du développement économique de la ville.
Il souligne que les retraités quittent la campagne pour venir s'installer sur la commune parce qu'il y a plus de services.
Concernant l'emploi public, Monsieur Le Maire en est content et ne veut pas qu'il s'en aille ailleurs.
Il souligne que Madame Calzavara et lui ont une différence de vue radicale.

Pour en revenir aux logements sociaux, Il explique que pour le premier peuplement de la fameuse résidence Gabriel, 60 % des habitants viennent de Marmande. Il précise que 64 % sont des salariés, « 4 RSA », 2 chômeurs et pour le reste des retraités. Ce sont les revenus représentés. Il ne croit pas qu'il faille franchement stigmatiser cette population-là.
La population, le peuplement de cette résidence prouve bien le contraire. Il observe les peuplements des autres résidences.
Monsieur Le Maire appelle à la vigilance avec des propos comme ceux-là (comme ceux de Madame Calzavara). Le raccourci est selon lui très vite fait.
Il se refuse à dire que Marmande se développe défavorablement parce qu'il y a de l'emploi public, des retraités, un taux excessif ou supérieur d'économie sociale, donc de minima sociaux.

Martine Calzavara précise qu'elle est également ravie de cette présence. Elle souligne qu'il y a cependant un phénomène de surreprésentation parce que l'on est une ville centre. Elle précise que c'est pour cela qu'elle se bat. Elle ne cesse de le répéter, et pas seulement pour le logement du centre-ville. Elle regarde qui vient des autres communes. C'est très exactement ce qui a été décrit dans cet hémicycle au cours de la présentation de l'analyse des besoins sociaux. Elle précise qu'elle parle d'économie pas de gens, que Monsieur Le Maire mélange.
Elle souligne que la solidarité doit être territoriale, intercommunale.

Monsieur Le Maire partage mais pour autant penser, réduire la vision de la majorité à « faire des logements sociaux pour faire venir de la population » c'est complètement faux.
Il souligne que la majorité essaie d'attirer des richesses, des personnes qui sont salariées, des gens qui ont de l'argent à dépenser.
Cela fait consommer localement.
Monsieur Le Maire souligne qu'il a donné les pourcentages. Il n'est pas d'accord avec l'analyse de Madame Calzavara, et ne sera donc forcément pas d'accord sur le reste, sur le développement défavorable qu'entraîne la politique qu'il mène avec sa majorité.
Il pense au contraire que sa majorité essaie de développer de façon équilibrée, de ne pas écarter certaines populations.

Concernant l'économie sociale, il n'a pas de chiffres précis en tête mais peut en obtenir. Il pense que la majorité dispose de sources assez faciles à interroger.
Il rappelle que Marmande est une ville centre.
Il est d'accord avec Madame Calzavara sur le fait de partager un peu mieux.
Il souligne que des phénomènes concrets font que moins de services existent à l'extérieur. Il partage la remarque de Madame Calzavara il s'agit effectivement d'un travail communautaire.

Jean-Luc Dubourg suppose que Monsieur Le Maire est en pour parler avec l'ARS.
Il demande si les élus pourront être informés des avancées de fin juillet ou de mi-août.
Il souligne qu'il a vu que dans certaines villes tous se mobilisent, élus et habitants.
Il n'est pas tellement favorable aux manifestations mais pense que tout le monde doit se mobiliser pour conserver notre hôpital à Marmande, faire en sorte d'avoir du poids sur l'ARS.
Il pense qu'il faut soutenir l'hôpital, tous les praticiens, toutes les personnes qui y travaillent.
C'est selon lui important.

Monsieur Le Maire souligne que la majorité partage totalement et est favorable à une mobilisation massive. La mobilisation doit être trans partisane. Il souligne que l'on peut avoir des points de vue différents mais il est important de se battre à l'unisson pour le territoire et là en l'occurrence se retrouver sur la nécessité de conserver l'hôpital.
Il ne sait plus si c'est un problème de direction. L'important selon lui aujourd'hui, est de sauver l'hôpital, le garder.
Il précise qu'en pratique, il était le seul présent au dernier conseil de surveillance où tous les chiffres ont été donnés par le directeur, avec un plan de retour à l'équilibre (plan qui n'atteint pas l'équilibre).
Il se permet de dire avec Madame La Présidente du Département, qu'ils sont très sérieusement préoccupés par les finances de l'hôpital.

Dans sa lettre le Premier Ministre, demande le retour à l'équilibre. Il précise que le déficit d'un hôpital alimente le gros déficit de la France contrairement aux collectivités qui ne sont pas déficitaires. Il pense que l'urgence va être là, sur l'état financier de l'hôpital. L'agence régionale est venue abonder dans ce sens.
Il souligne que le déficit est conséquent. Il faut être très vigilant sur ce point.
Il souhaite sauver l'hôpital, et cela va commencer par un sauvetage financier.
Concernant la direction, il est favorable à un directeur mais si cela peut fonctionner avec une direction commune pourquoi pas.
Il est cependant opposé à une direction d'un hôpital extérieur qui nous regarde de loin. L'important est de redresser l'hôpital financièrement.

Les soins sont nécessaires à notre population. La majorité reste vigilante et s'il y a besoin de mobiliser plus très largement elle le fera. Il souligne qu'il faut faire les choses quand il le faut.
Monsieur Le Maire souhaite un bel été à tous et rappelle la date du conseil exceptionnel du 17 juillet pour un seul sujet le PLU écrit pour Marmande pour les 10 ans à venir merci.

\- - - - - - - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 50.

Le Secrétaire de séance,
Charles CILLIERES

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET